



BULLETIN

DÉPARTEMENTAL

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance du lundi 6 avril 2009

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à quinze heures trente cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, MM. Bruno JULLIARD et Ian BROSSAT, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance du lundi 9 mars 2009 a été affiché. Le procès-verbal intégral de la séance des lundi 2 et mardi 3 février 2009 a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2009, DF 1 G - Décision modificative n° 1 du budget d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2009.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous examinons le projet de délibération DF 1 G relatif à la décision modificative n° 1 du budget d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2009.

La parole est à M. Christian SAINT-ETIENNE.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Monsieur le Président, le projet de décision modificative...

M. LE PRÉSIDENT. - S'il vous plaît, pourriez-vous écouter l'orateur ?

Si cela ne vous intéresse pas, vous n'êtes pas obligés, mais que nos orateurs puissent s'exprimer sereinement.

Allez-y, Monsieur !

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Le projet de décision modificative que vous proposez contient en germe la crise des finances publiques de la Ville de Paris qui éclatera nécessairement avant la fin de votre mandature. Le système inflationniste que vous avez mis en place depuis votre arrivée nous conduit aujourd'hui droit dans le mur.

Déjà en 2003, nous vous interpellions et vous interrogeons sur votre politique.

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

Pour financer un programme mal maîtrisé, vous insistiez et vous confirmiez régulièrement vos engagements de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale. Régulièrement la presse et l'opinion publique comprenaient et traduisaient que le Maire de Paris n'augmenterait pas les impôts, malgré la hausse des taxes qui corrigent toutefois ses propos.

Déjà à l'époque, nous savions que ce seraient les Parisiens un jour ou l'autre, à cause de votre politique budgétaire, qui recevraient le choc des impôts. Vous l'avez annoncé pendant votre campagne de 2008. Et aujourd'hui, à quoi assistons-nous ? Aujourd'hui, nous voyons la résiliation anticipée du contrat de l'eau, qui implique des engagements financiers réciproques entre la Ville de Paris et la S.A.G.E.P. et entre la Ville de Paris et la Régie Eaux de Paris.

La décision modificative se traduit par une augmentation des dépenses du budget de fonctionnement liées exclusivement à la réorganisation de la gestion du service public de l'eau à Paris, que vous nous avez imposée lors du Conseil du 24 novembre 2008.

Nous nous interrogeons également sur la diminution de 88 millions d'euros de votre budget d'investissement dans le cadre de votre politique budgétaire, qui manque réellement de transparence, surtout lorsque l'on sait que ces 88 millions d'euros représentent 28 % des recettes fiscales supplémentaires attendues cette année, 88 millions qui auraient pu être allégés d'autant sur la fiche d'impôts des Parisiens.

Je m'arrête le temps de laisser les différentes personnes traiter de leurs affaires personnelles !

M. Christian SAUTTER, président. - Il y a du bruit un peu sur tous les rangs, mais, Monsieur le Professeur, nous vous écoutons.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Merci, Monsieur le Président.

Malgré la crise, vous multipliez les dépenses superflues. Malgré la crise, vous abondez beaucoup d'associations de subventions sans contrôle, ni évaluation, ni rationalisation. Malgré la crise, vous encouragez une explosion de la masse salariale. Malgré la crise encore, vous vous obstinez dans votre politique culturelle mal maîtrisée.

Je vous dis donc tout net, avec vraiment beaucoup de détermination, aujourd'hui, je peux affirmer que vous vous trompez sur l'avenir et que vous conduisez les Parisiens droit dans le mur. Ce que vous annoncez n'est pas une politique crédible sur l'avenir. Parce que vous refusez de couper réellement dans vos dépenses, vous êtes contraint d'augmenter de manière démesurée les impôts. Parce que vous êtes incapable de faire face à la réalité économique, vous obligez les Parisiens à payer les pots cassés, car ce sont les Parisiens, qui, eux, à la fin de l'année, souffriront de ce manque de rigueur.

On peut parler de Jean Bouin, des financements pour Charléty, de la subvention pour le P.S.G. On ne peut pas continuer ainsi, vous devez agir pour de vrai et cesser cette politique mal maîtrisée. Nous aurions aimé que vous preniez au moins la peine d'entendre nos propositions lors du Conseil de décembre. Parce que nous n'étions pas aveuglés par des considérations idéologiques, nous vous avions prévenu et nous vous avions demandé d'anticiper sur les difficultés à venir.

Aujourd'hui, vous avez sous-estimé l'impact de la crise et n'êtes toujours pas prêt à faire des économies importantes et pourtant nécessaires. Aujourd'hui seulement, vous reconnaissez que la baisse des droits de mutation est massive. Aujourd'hui seulement, vous reconnaissez la nécessité de faire des économies, sans pour autant remettre en cause les priorités.

Il est temps de penser au reste à vivre notamment des classes moyennes, qui constituent 75 % des Parisiens et que vous ne cessez de contraindre. Ce sont ces classes moyennes, l'âme de Paris, qui souffrent actuellement, notamment avec les augmentations de fiscalité prévues cette année et l'année prochaine.

Alors que tout le monde peut comprendre que le budget de Paris ne doit en aucun cas obérer le pouvoir d'achat des Parisiens, tout le monde le comprend, sauf vous et votre équipe.

Dois-je vous rappeler que nous avons demandé un budget modificatif pour mars lors du Conseil de décembre ? Cela a été rappelé par l'U.M.P. tout à l'heure. Finalement, vous nous proposez un correctif de budget ; je reconnais que cela paraît inutile, quand on voit à quel point le Conseil de Paris ressemble aujourd'hui à une chambre d'enregistrement, malgré les déclarations de M. DELANOË tout à l'heure, mais, pourtant, dans le contexte de crise économique majeure, je pensais que nous pouvions nous unir pour construire un budget de qualité, dans le respect des difficultés que connaissent actuellement les Parisiens.

Nous vous donnons donc rendez-vous en juillet pour un budget modificatif obligatoirement ambitieux et à la hauteur des problèmes actuels, dans le sens de cet élan national qu'attendent nos concitoyens et dont ils vous tiendront rigueur, si vous continuez dans vos errements.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur SAINT-ETIENNE.

Je donne la parole à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission. - Monsieur le Président, oui, je vais répondre assez brièvement, en évoquant les quelques questions que vient de soulever M. SAINT-ETIENNE.

Je vais lui poser d'abord quelques questions à mon tour.

Vous avez parlé du maintien des taux de la fiscalité à Paris pendant sept ans en laissant entendre que c'était une question secondaire et plutôt facile. Mais, Monsieur SAINT-ETIENNE, quelle collectivité importante en France a maintenu ses taux de fiscalité inchangés de 2001 à 2008 ? Je n'en connais pas d'autres, en tout cas de la dimension de Paris.

Deuxième question, Monsieur SAINT-ETIENNE, quelle équipe municipale s'est présentée devant les électeurs en annonçant pendant la campagne électorale, et de manière assez détaillée, la hausse de la fiscalité ? Je n'en connais pas beaucoup.

Sur les économies, j'ai déjà répondu, je ne vais sans doute pas y revenir très en détail : nous réfléchissons à des économies, nous le faisons avec le souci que cette réflexion soit partagée par tous. Vous nous expliquez que vous ne croyez pas à ces économies ; cela s'appelle un procès d'intention. Nous avons un rendez-vous que vous venez de rappeler, c'est le rendez-vous du mois de juillet. Je pense qu'à ce moment-là, nous pourrions en reparler de manière détaillée.

Enfin, il y a un argument, Monsieur le Président, qui me laisse - je dois dire - pantois, c'est lorsque M. SAINT-ETIENNE nous dit que le Conseil de Paris est une chambre d'enregistrement.

Monsieur SAINT-ETIENNE, comme moi, vous êtes un élu qui siége depuis peu de temps dans cette enceinte et vous avez peut-être entendu parler du fonctionnement du Conseil de Paris de 1977 à 2001 : voilà ce qu'était une véritable chambre d'enregistrement ! Ce que je vois depuis que je m'occupe des affaires du Conseil de Paris et surtout depuis que j'y siége, c'est que nous avons au contraire...

M. Alain DESTREM. - Monsieur le Président, on n'entend rien !

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur. - On n'entend rien parce que tout le monde parle, Monsieur DESTREM ! C'est comme ça, je n'y peux rien !

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur DESTREM, si vous étiez un peu moins bavard et si vos collègues étaient plus silencieux, on entendrait davantage M. GAUDILLÈRE.

(Protestations sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

Laissez M. GAUDILLÈRE terminer son intervention !

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur. - J'ai terminé, car je crois que cela vaut mieux !

(Mouvements divers sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

C'est très drôle !

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur DESTREM, calmez-vous !

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur. - Bien.

Je crois que j'ai terminé, Monsieur le Président.

M. Christian SAUTTER, président. - J'invite M. le Président du groupe socialiste à s'asseoir ou à aller à la buvette.

(Mouvements divers).

Merci beaucoup pour cette réponse très argumentée.

La parole est à M. POZZO di BORGIO pour une explication de vote.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Simplement, M. GAUDILLÈRE a posé des questions à M. Christian SAINT-ETIENNE. Ce ne serait peut-être pas mal que M. Christian SAINT-ETIENNE puisse répondre ?

M. Christian SAUTTER, président. - Non, non ! C'est ce qu'on appelle des questions rhétoriques.

(Mouvements divers).

Mais si, Monsieur le Président, vous voulez faire une explication de vote, vous disposez d'une minute.

Bien. Je vous signale que nous avons beaucoup de délibérations, que nous sommes très bien ensemble. La preuve, c'est que certains en profitent pour échanger des conversations personnelles.

Vous voulez répondre, Monsieur POZZO di BORGIO ?

Alors, je vous donne la parole.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Puisque M. Christian SAINT-ETIENNE ne peut pas répondre, écoutez, tout à l'heure M. le Maire a dit lors de la question de M. Jean-François LAMOUR qu'il était trop tôt pour voir l'évolution de la situation financière parisienne.

Il y a des choses en profondeur, rappelées par les membres de l'opposition comme par les membres de la majorité. Nous avons suffisamment d'éléments pour, peut-être pas pour le prochain Conseil de Paris mais pour le suivant, élaborer un budget modificatif.

Ce que dit M. SAINT-ETIENNE est vrai, nous allons dans le mur avec ce budget avec les augmentations d'impôts. C'est quelque chose d'important, c'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas cette modification du budget.

Je regrette que M. le Maire, comme son adjoint, soit sourd aux demandes de l'opposition à ce sujet.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci pour cette explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DF 1 G).

2009, DDEE 33 G - Lancement d'un appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au lancement d'un appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 33 G relatif au lancement d'un appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire, sur lequel le groupe "Les Verts" a déposé les propositions d'amendement n^{os} 1 G et 2 G et la proposition de vœu référencée n° 3 G dans le fascicule.

La parole est à M. Jacques BRAVO.

M. Jacques BRAVO. - Je me félicite que le Département de Paris, puisque c'est bien le Département, marque son intérêt par ce projet de délibération pour la promotion de l'économie sociale et solidaire.

J'en profite pour saluer la création d'une délégation spécifique sur ce sujet et le travail de la jeune et nouvelle élue qu'est Mme Seybah DAGOMA.

Il est vrai que la situation économique implique de réfléchir à d'autres modes de développement économique. Elle oblige à mener une action franche pour permettre le retour à l'emploi des populations qui en sont éloignées.

Nous nous devons d'atteindre l'objectif très ambitieux de 9.000 retours à l'emploi de bénéficiaires du R.M.I. en 2009, dont 2.200 dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Ce projet de délibération prévoit de multiplier et de diversifier les structures d'insertion par l'activité économique, l'appel à projets qui est lancé permettra de sélectionner des projets qui répondent à ces objectifs. Cela concernera au moins cinq projets en 2009 et l'opération devrait être renouvelée en 2010.

J'ai souhaité que mon arrondissement, le 9^e arrondissement, soit résolument engagé dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Notre arrondissement a des atouts puisque s'y trouve la première boutique historique d'Artisans du Monde, le Centre de Documentation Tiers Monde ou encore de nouvelles associations comme "Tout autre chose" ou "la Bocata".

Les élus socialistes et radicaux de gauche s'inscrivent avec vigueur dans le dynamisme de création de régies de quartier et nous nous félicitons qu'avec ce projet de délibération, une impulsion nouvelle et décisive soit donnée à l'économie sociale et solidaire à Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

L'appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire sur lequel nous devons nous prononcer aujourd'hui est une réponse adaptée face aux ravages du chômage, à la précarité et à l'exclusion qui frappe Paris, confrontée désormais à une crise économique internationale, qui se cumule à une situation récurrente de crise sociale.

Le groupe Centre et Indépendants soutiendra votre initiative, fidèle à l'histoire de notre famille politique, garante d'un véritable modèle économique, libéral, social et solidaire.

Comme nous en sommes tous conscients au sein de cette Assemblée, avant que la crise économique mondiale ne touche Paris, 12 % de sa population vivait avec moins de 750 euros par mois et comptait plus de 50.000 R.M.istes, même si nous nous étions brièvement félicités de la diminution de 6 % de leur nombre entre 2007 et 2008 sous les effets alors conjugués de la baisse du chômage et de l'efficacité des mesures gouvernementales et des politiques conduites par le Département de Paris.

Nous approuvons le principe de l'insertion par et dans l'activité économique des allocataires du R.M.I. ou du R.S.A. à compter de juin 2009.

Nous validons le principe d'augmenter l'offre d'insertion par la commande publique. L'insertion par l'activité économique permet aux personnes qui, pour des raisons sociales ou économiques, se sont éloignées de l'emploi, de percevoir des revenus liés au travail plutôt qu'un revenu de solidarité et d'acquérir une qualification et une expérience professionnelle leur permettant à terme de reprendre une activité.

L'objectif du retour à l'autonomie est le facteur essentiel pour réapprendre le respect de soi-même, retrouver la confiance en soi, sa dignité de parent ou d'époux.

Paris est absolument dans son rôle d'impulsion et de coordination des différents acteurs, même si nous savons que les grandes et généreuses idées n'immunisent malheureusement pas contre la précarité et l'exclusion.

Sous le terme d'économie sociale et solidaire sont regroupés de nombreux concepts et structures différents. Le nombre des structures parisiennes déjà existantes, une centaine, nécessiterait de réaliser une étude de la cartographie exacte de ces initiatives, un bilan de leurs impacts et résultats puis une identification des besoins non ou encore mal couverts sur le plan méthodologique, sur le plan technique et sur le plan financier.

Cela permettrait de développer un plan crédible, efficace par la mise en œuvre de synergies entre associations compétentes et services de la Ville, entre élus de proximité et porteurs de projet.

Elus, nous ne devons pas seulement nous abriter derrière le travail des porteurs de projet, les acteurs sociaux pour masquer nos propres limites. Nous devons veiller à toujours mieux coordonner l'action publique, à rationaliser les expériences et les outils et avoir conscience que derrière chaque dossier et chaque statistique se cache de la détresse humaine.

Nous devons prendre soin de ne pas créer une bureaucratie d'assistanat, mais de mettre en place des structures souples, adaptables, à l'écoute des citoyens.

Aussi, nous nous félicitons des modalités de suivi prévues par l'appel à projets.

Poursuivre l'ambition de la réinsertion professionnelle a pour Paris un aspect social mais aussi économique. Le recours à l'économie sociale et solidaire est une forme d'économie alternative et rentable. Ce secteur représentait plus de 20 % de l'économie française en 2007.

Pour conclure, je me félicite que cet appel à projets ne se limite pas aux quartiers "politique de la ville" et termine mon propos en vous parlant de mon arrondissement.

Je forme le vœu que le 16e arrondissement, trop souvent stigmatisé comme privilégié, ce qui occulte les difficultés sociales de certains de nos concitoyens, participe à cet appel à projets.

Même s'il y a des difficultés sociales plus visibles que d'autres, la réalité sociologique du 16e arrondissement c'est aussi son nombre trop élevé d'allocataires au R.M.I., pour mémoire le troisième en nombre sur les 20 arrondissements parisiens.

Aussi, Monsieur le Président et Madame l'adjointe en charge du projet, nous espérons que si d'aventure nous arrivons à boucler un projet avec l'appui de notre Maire, celui-ci ne partira pas "a priori" disqualifié parce qu'il émane du 16e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce projet d'appel d'offres vise à stimuler la politique d'insertion par l'activité professionnelle dans les domaines de l'économie sociale et solidaire.

Notre soutien à cette initiative repose sur deux points principaux.

Tout d'abord, il nous semble important que notre majorité prenne particulièrement en considération les Parisiennes et les Parisiens les plus éloignés de l'emploi et parfois même de la vie sociale en général.

Rappelons que notre Ville compte près de 52.000 allocataires du R.M.I., 4.500 bénéficiaires de l'allocation parents isolés et 50.000 travailleurs pauvres éligibles à la prime pour l'emploi.

La crise économique touche de plein fouet les Parisiens les plus fragiles économiquement, ceux dont le sort n'intéresse manifestement pas le Gouvernement, trop occupé à faire des chèques de centaines de milliers d'euros aux plus fortunés, notamment au titre du bouclier fiscal !

Je pense que le 16e arrondissement sera sensible à cela. Rien ne l'empêche d'intervenir auprès du Gouvernement pour inverser cette politique. Je pense que les habitants du 16e arrondissement qui souffrent de la crise aimeraient voir une inversion de cette politique en faveur d'un bouclier social et la suppression du bouclier fiscal.

Dans le même temps, le chômage progresse avec une évolution annuelle à Paris de plus de 4,8 %, soit un total de 87.600 chômeurs.

Avec cette initiative stimulant l'emploi, le Département œuvre donc dans le bon sens. Notre soutien repose également sur la nature des projets auxquels s'adressent cet appel, à savoir les domaines de l'économie sociale et solidaire, notamment les aides à la personne, l'environnement, le lien social et l'entretien de l'habitat.

Notre majorité doit prendre acte de la faillite d'un système capitaliste aujourd'hui incapable d'envisager une autre voie que la marchandisation généralisée des rapports humains.

A cette société des biens nous préférons privilégier une société des liens, du développement d'activités d'intérêt général, socialement utiles et écologiquement responsables.

Les projets d'insertion par l'activité économique dont il est question dans ce projet de délibération doivent permettre à des allocataires du R.M.I. puis R.S.A. de sortir de ces dispositifs.

Le groupe communiste et élus du Parti de gauche tient ici à rappeler son opposition au dispositif de Revenu de solidarité active, R.S.A., effectif à partir du 1er juin prochain, et qui concernera les personnes en insertion par activité économique. Rappelons en effet que le dispositif du R.S.A. ne fait qu'installer des travailleurs pauvres dans la précarité et ne leur propose aucune perspective d'avenir stable et sécurisé. Il les prive des droits connexes anciennement liés au statut de "R.M.iste". Certes, il rendra le processus d'exclusion un peu moins brutal mais d'autant plus inéluctable. Son financement par une taxe sur l'épargne affaiblit encore un peu plus le pouvoir d'achat des classes moyennes alors que les contribuables les plus favorisés en seront exonérés grâce au bouclier fiscal.

Enfin, le R.S.A. représente une véritable usine à gaz pour les travailleurs sociaux, en particulier les Caisses d'allocations familiales parisiennes, qui vont devoir gérer des dossiers plus nombreux et plus complexes. Les difficultés seront du même ordre pour les agents du Pôle Emploi. Alors, bien entendu, les moyens en personnel pour faire face à la situation ne sont pas mis en place par le Gouvernement.

Face au contexte de crise économique actuelle et aux carences de l'Etat pour y faire face de manière efficace, juste et novatrice, nous souhaitons que notre majorité à Paris montre avec cet appel à projet sa capacité à mettre en place des réponses adaptées pour les Parisiens les plus éloignés de l'emploi et pour investir dans des secteurs d'avenir du développement économique, social et environnemental. Soyons conscients que ces types d'initiatives, bien qu'elles soient modestes au regard des besoins, démontrent que des alternatives sont possibles.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci.

La parole est à Mme DUBARRY, qui va présenter, je pense, les propositions d'amendement.

Mme Véronique DUBARRY. - J'allais vous le suggérer, Monsieur le Président : deux amendements et un vœu.

Nous avons eu l'occasion de dire à quel point ce sujet de l'économie sociale et solidaire nous tient à cœur, et après la longue discussion qu'il y a eu sur les effets de la crise sur les Parisiens et les Parisiennes, il me semble que cette réponse apportée par notre collectivité ne saurait mieux tomber. A ceux et celles qui s'insurgeaient sur la non-action de la Ville, je pense que nous apportons là une réponse concrète, innovante, qu'il me paraissait important de souligner et par là-même, comme l'a fait M. Jacques BRAVO à l'instant, souligner le travail réalisé par Mme Seybah DAGOMA, qui a pris cette question à bras-le-corps et qui la traite d'une façon sérieuse et responsable.

Si nous avons déposé un certain nombre d'amendements et de vœux, c'est pour renforcer ce travail qui nous paraît nécessaire, c'est pour rappeler un certain nombre de principes qui nous sont chers. Nous avons eu, vous devez vous en souvenir, Monsieur le Président, de nombreux débats sur cette question, sur les finalités de l'économie sociale et solidaire et, bien évidemment, sur ce qui nous paraît important en ces temps de crise non seulement financière et sociale mais également environnementale, de rajouter cet aspect ou en tout cas de le faire figurer explicitement dans cet appel à projets, parce qu'il nous paraît important que les questions environnementales, comme Mme Danielle SIMONNET vient de le dire à l'instant, soient présentes dans cet appel à projets.

Nous souhaitons également que soit réaffirmé ou en tout cas inclus d'une façon ou d'une autre, le secteur de la culture, puisqu'on sait qu'à Paris le nombre de bénéficiaires du R.M.I. ne trouvant pas de sortie du R.M.I. sont dans ce secteur d'activité.

Nous souhaitons également qu'une réflexion soit menée sur les dispositifs déjà existants et qui, pour certains d'entre eux, connaissent un certain nombre de difficultés.

Et puis, nous souhaitons élargir le champ d'activité ou le champ de l'économie sociale et solidaire en n'oubliant pas qu'il ne s'agit pas seulement d'activités d'économie marchande mais bel et bien de quelque chose de plus large et de répondre en plus aux préoccupations de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

Voilà très rapidement, deux amendements et un vœu présentés en moins de cinq minutes, et un soutien plein et entier à cette délibération et à la volonté de la collectivité parisienne de s'inscrire dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci de votre soutien enthousiaste.

La parole est à Mme Seybah DAGOMA pour répondre aux quatre orateurs et donner le point de vue de l'Exécutif sur deux amendements et un vœu.

Mme Seybah DAGOMA, au nom de la 2e Commission. - Je tiens à remercier mes collègues M. Jacques BRAVO, Mmes Valérie SACHS, Danielle SIMONNET et Véronique DUBARRY pour leur soutien à notre appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Je rappelle que l'économie sociale et solidaire est un volet important de la politique de Paris pour l'emploi. Elle met l'accent sur les objectifs sociaux, humains, sur d'autres modes de gouvernance économique et pas uniquement sur la rentabilité, et propose des solutions innovantes pour soutenir l'emploi, le développement économique et le lien social.

Face à la crise économique et sociale qui touche en premier lieu les populations modestes et défavorisées, Paris renforce ses actions pour développer l'emploi. Jacques BRAVO l'a rappelé, nous avons fixé comme objectif le retour à l'emploi de 12.000 allocataires du R.M.I. par an à l'horizon de 2014 et 9.000 dès 2009 dont 2.200 grâce à l'économie sociale et solidaire. A titre d'exemple, près d'une centaine de structures d'insertion par l'activité économique existe déjà à Paris. Elles ont employé plus de 8.000 personnes en 2008.

C'est donc pour développer le nombre de structures qui emploient des personnes en difficulté tout en créant des services nouveaux pour les Parisiens que nous lançons aujourd'hui cet appel à projets ouvert du 10 avril au 10 juillet 2009.

Inscrit dans le cadre d'un partenariat entre service public et acteurs de terrain, il permettra de multiplier les opportunités d'insertion pour les Parisiens éloignés de l'emploi, de favoriser l'innovation sociale, de développer les emplois dans les domaines des services à la personne, de l'environnement et du commerce équitable.

Les projets lauréats seront retenus à l'automne par un jury associant les professionnels du secteur. Ils pourront notamment bénéficier d'une subvention d'aide au démarrage allant jusqu'à 25.000 euros, d'une participation financière en fonction de l'embauche d'allocataires du R.M.I., d'une aide à la recherche de locaux d'activité, d'accompagnement et d'une mobilisation des supports de communication de la Ville.

Paris se veut plus que jamais une capitale solidaire car face à la crise, il n'y a pas de fatalité mais une urgence de solidarité et d'innovation sociale.

Sur le R.S.A., une observation : Paris applique et respectera la loi.

S'agissant des propositions d'amendement et des vœux de Mme DUBARRY et des élus "Verts", ils proposent d'amender le paragraphe relatif aux structures éligibles de la façon suivante: "sont éligibles, les structures de l'insertion par l'activité économique, les organismes à but non lucratif ou à gestion désintéressée". Or, la rédaction actuelle précise que sont éligibles : "les projets de création de structures dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, en particulier les structures d'insertion par l'activité économique et les sociétés coopératives". Je tiens donc à souligner que cette formulation actuelle n'exclut en aucun cas les personnes morales citées par l'amendement des "Verts".

Je rappelle qu'elle rend éligible les projets présentés par les structures existantes envisageant un développement significatif de leur activité, visant à augmenter le nombre de salariés en insertion.

Par ailleurs, la composition du jury atteste bien de cette prise en compte de toutes les dimensions de l'économie sociale et solidaire dans l'examen attentif des projets.

Pour ces raisons, je propose de formuler un avis défavorable sur cet amendement, même si nous partageons le même souci sur le fond.

Mme Véronique DUBARRY et "Les Verts" proposent d'inclure le secteur de la culture parmi les secteurs bénéficiant d'une intention particulière dans l'appel à projets. Je précise tout de suite que le secteur de la culture n'est en aucun cas exclu de l'appel à projets. C'est un secteur pour lequel le Département de Paris a développé de nombreuses actions, et auquel il consacre des moyens considérables.

Je rappelle que dans le cadre du Plan départemental d'insertion voté en 2009, ce sont près de 1,2 million d'euros qui sont prévus pour le soutien à des actions dans le domaine de la culture et de l'insertion des artistes.

Elles incluent notamment la mise en place d'une nouvelle cellule d'appui, que notre collègue, M. Philippe TORRETON, nous a présenté au Conseil de Paris en février.

Des actions d'accompagnement vers l'emploi mais aussi le soutien des structures comme le "Socle" ou d'autres associations. Il ne nous paraît donc pas souhaitable que les dispositifs que nous mettons en place produisent des effets doublons. Dès lors, il ne nous semble pas opportun d'inclure une mention spéciale pour le secteur dans les projets qui seront examinés.

Vous proposez également de faire de l'impact environnemental un critère d'examen systématique au même titre que l'impact économique et social. Or, exiger la réunion des trois critères, social, économique et environnemental, pourrait conduire nombre de porteurs de projets à se sentir en dehors du cadre de l'appel à projets, dont certaines activités culturelles, dont l'accueil favorable est souhaité par Mme DUBARRY et les élus "Verts".

Un projet pourrait, par exemple, répondre au double critère économique et social et ouvrir une stricte neutralité au regard de l'impact environnemental. Il serait donc dommage de l'exclure. Pour ces raisons, nous formulons une contre-proposition : "sociale, économique et, le cas échéant, environnemental".

Enfin, s'agissant du vœu, Mme DUBARRY et "Les Verts" rappellent l'importance de l'économie sociale, qui représente environ 10 % du P.I.B. et concerne 2 millions de salariés en France. Ceci est particulièrement vrai en Ile-de-France, où 30.000 établissements, relevant de l'économie sociale et solidaire, sont en activité, correspondant à 3.600 salariés et 14 % du total des établissements français.

La collectivité parisienne offre l'opportunité à ces structures d'accroître leur activité, tout particulièrement par une politique déterminée visant l'insertion à travers la commande publique.

Donc, vous avez émis le vœu de voir figurer dans l'appel à projets une définition claire de l'économie sociale et solidaire, ainsi que les documents de communication. Tout en veillant à ne pas enfermer ce secteur de l'économie dans des limites trop étroites, nous présentons déjà une définition claire de l'économie sociale et solidaire dans les documents de communication de la Ville. Pour autant, il nous semble superflu d'ajouter cette définition au texte de l'appel à projets qui vise la création de nouvelles structures.

Sur les autres points soulevés par votre vœu, nous formulons un avis favorable. Nous partageons la volonté d'une vision ouverte de l'économie sociale et solidaire. C'est la raison pour laquelle dans le texte de l'appel à projets, une formulation très large du périmètre visé a été retenue.

Aussi, comme le souhaite Mme DUBARRY et "Les Verts", l'appel à projets est ouvert à des candidatures diversifiées, s'identifiant comme relevant de l'E.S.S. et adhérant au principe de celle-ci. Je le redis, la mention des structures de l'insertion par l'activité économique n'a en aucun cas un caractère exclusif.

Enfin, vous attirez l'attention sur la nécessité de ne pas oublier les difficultés que rencontrent des structures existantes du secteur. Sur ce point, il est confirmé que la collectivité parisienne a le souci constant du bon fonctionnement et de la pérennisation des structures de l'E.S.S., et notamment celle qui soutient depuis plusieurs années, à travers le P.D.I. et le soutien départemental au développement de cette discipline. Et parmi les soutiens récents des structures en difficulté, peuvent être mentionnées les aides exceptionnelles accordées à la régie de quartier du 11^e arrondissement ou à l'association "Réseau 2000" cité dans votre vœu.

Il est donc normal de faire un effort particulier pour ces structures qui partagent des objectifs d'intérêt général.

Les préoccupations que vous avez sont pleinement partagées par l'Exécutif parisien, et l'accompagnement des structures se poursuivra avec la même attention qu'auparavant.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame Seybah DAGOMA.

Je vais mettre aux voix successivement les deux amendements et le vœu, à moins que Mme DUBARRY retire l'amendement n° 1 G puisqu'il y a accord sur le fond, de même sur l'amendement n° 2 G.

Mme Véronique DUBARRY. - Je retire l'amendement n° 1 G. Quant à l'amendement n° 2 G, j'accepte le contre-amendement proposé par Mme DAGOMA. En ce qui concerne le 3^e, la proposition de vœu n° 3 G, je ne sais plus. Mais on fait comme elle a dit !

M. Christian SAUTTER, président. - L'amendement n° 1 G est retiré. L'amendement n° 2 G amendé par l'Exécutif est donc soumis au vote avec un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 2 G déposée par le groupe "Les Verts", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 2 G est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 14 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 33 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DDEE 33 G).

2009, DDEE 24 G - Signature d'un avenant n° 7 à la convention relative à la création du Fonds Départemental de Garantie de Paris, prévoyant, au titre de l'exercice 2009, le versement d'une dotation à la "Société Oséo garantie régions" en vue de renforcer la capacité d'intervention du Fonds Départemental de Garantie de Paris. - Montant : 440.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 24 G relatif au versement d'une dotation de 440.000 euros à la "Société Oséo garantie régions" en vue de renforcer la capacité d'intervention du Fonds Départemental de Garantie de Paris, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 4 G.

La parole est à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, nous allons attribuer une subvention de 440.000 euros à "Oséo garantie régions", un E.P.I.C., afin de renforcer la capacité d'intervention du Fonds départemental de garantie de Paris.

Depuis 2002, ce fonds nommé "Paris finance plus", géré par "Oséo garantie régions" accompagne et soutient financièrement les P.M.E.-T.P.E. dans leur phase de création, de développement ou de reprise/transmission, en leur facilitant l'accès aux banques et aux organismes de fonds propres.

Première remarque, le groupe Centre et Indépendants vote cette mesure et accueille très favorablement l'amendement technique de l'Exécutif.

Pour nous, observateurs attentifs de la politique de développement économique de Paris, l'audace de la proposition de modification de l'avenant n° 7 de la convention, relative au Fonds départemental de garantie de Paris, ne peut que nous réjouir.

Sur les 440.000 euros de subvention initialement prévus, le Département de Paris va en consacrer 5 %, soit 20.000 euros, à abonder un fonds d'assurance désigné sous le nom de "fonds d'assurances des fonds régionaux", dont la gestion sera aussi confiée à "Oséo garantie régions" qui assurera, comme son nom l'indique, le risque d'insolvabilité du Fonds départemental de garantie.

Conséquences pratiques, le montant maximal d'encours de crédits garantis passera de 401.000 euros à 600.000 euros, et sa capacité de garantie de prêt passera de 40 à 57 millions d'euros, soit + 42 %. Ou comment accroître l'effet de levier autorisé par la commission bancaire, sans coût budgétaire supplémentaire, pour le Département de Paris.

Devant cette maîtrise nouvelle, et désormais avouée de Paris, de recourir aux finesses capitalistiques, nous nous inclinons !

Second commentaire, beaucoup reste à faire. Selon le classement ECER Banque populaire 2009, les villes européennes préférées des entrepreneurs, Paris se classe 33e sur 37 métropoles européennes en matière d'attractivité pour la création d'entreprises.

Près de 2.400 entrepreneurs ont exprimé leur perception face aux politiques publiques de soutien à la création et à leur environnement.

Au-delà des concurrentes historiques européennes, Paris se fait coiffer par Lille, Lyon et Marseille. Paris est 33e au classement général, et pour ces dispositifs de création, 34e en matière de promotion de l'entrepreneuriat et ces dispositifs post-crédit. Seulement 28e pour ses possibilités de financement de projets de créations, et 29e pour l'environnement qu'elle propose.

Le résultat est médiocre, malgré une multitude de mesures destinées à accompagner les petites entreprises.

Pour information, le Conseil national de la création d'entreprises estime à 3.000 le nombre de structures susceptibles d'intervenir dans le soutien à la création en France, et à une centaine les aides en faveur des entreprises.

Dans ce maquis inextricable, il devient nécessaire de publier des guides pour tenter de démêler l'effectivement efficace de ce qui s'apparente davantage à une stratégie de communication, pour reprendre les propos chargés de Mme Nadine LEVRATTO, chargée de recherche au C.N.R.S. et Présidente du Steering Committee de l'O.C.D.E.

Or, dans un contexte économique médiocre, les politiques locales de soutien à l'entrepreneuriat prennent une importance croissante. Paris doit aussi améliorer la lisibilité de ces dispositifs et les rationaliser. Je vous rappelle qu'à Paris, seuls 20 % des porteurs de projet se font accompagner. C'est aussi sur ce point que nous attendons une nouvelle réactivité de la part de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président, au nom de la 2e Commission. - Merci, Madame SACHS, et tout d'abord, d'avoir présenté l'amendement de l'Exécutif ; cela m'évitera de le faire.

C'est moi qui vais répondre, avec l'indulgence contrariée de Mme la Secrétaire générale du Conseil. Je le ferai très brièvement.

Je dirai deux choses.

Premièrement, c'est un dispositif important, puisque "Oséo" accorde des prêts qui sont garantis à 70 % par le soutien de la Ville de Paris et nous avons beaucoup accéléré au quatrième trimestre, si bien que sur l'année précédente, 54 entreprises ont été aidées et l'ambition est de doubler ce chiffre de 2008 à 2009.

Sur l'attractivité parisienne, on en parlera peut-être une autre fois, je signale qu'une autre étude, celle d'"Ernst & Young", a montré en janvier que nous étions la première ville européenne parmi les grandes métropoles. Nous aurons donc ce débat une autre fois.

Merci d'avoir présenté l'amendement de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 4 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 4 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 24 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DDEE 24 G).

2009, DASES 125 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'Association des Dames du Calvaire pour l'attribution d'une subvention pour des travaux d'aménagement du Centre d'Accueil de Jour "Aurélie Jousset" située 55, rue de Lourmel (15e). - Montant : 100.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 125 G relatif à la signature d'une convention pluriannuelle avec l'Association des Dames du Calvaire pour l'attribution d'une subvention pour des travaux d'aménagement du centre d'accueil de jour "Aurélie Jousset" situé 55, rue de Lourmel, dans le 15e arrondissement.

La parole est à Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT.

Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, ce projet de délibération entérine le financement d'un nouveau centre d'accueil de jour dans le 15e, centre qui ouvrira ses portes en octobre et je m'en réjouis.

En effet, je m'en réjouis, parce que cette nouvelle structure répond à un besoin très prégnant et très fort.

En effet, compte tenu du vieillissement de la population et de l'augmentation très importante des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, ces structures d'accueil à la journée, qui permettent à la fois de stimuler les personnes âgées confrontées à la désorientation, mais aussi à leur famille de bénéficier d'un répit, sont un maillon essentiel dans le dispositif de prise en charge des personnes âgées comme complément indispensable du maintien à domicile.

Des efforts ont été réalisés dans le cadre du Schéma gérontologique 2006-2011 qui a prévu la mise en œuvre de 300 places supplémentaires, mais le manque reste encore très important.

Cette opération de l'Association des Dames du Calvaire est particulièrement intéressante.

Intéressante premièrement parce qu'elle s'intègre dans une stratégie globale de diversification de l'association - je rappelle que cette association gère principalement un établissement de soins palliatifs de 81 lits et un centre d'hébergement temporaire de 12 lits - pour s'orienter vers la prise en charge médico-psychosociale des personnes âgées.

Deuxième intérêt de l'opération, et je pense, Monsieur le Président, que vous y serez particulièrement sensible, elle représente un coût minime pour le Département, puisque le terrain est gracieusement mis à disposition par l'association, évitant ainsi les charges foncières.

La création de ce nouveau centre va porter à 40 places le nombre de places d'accueil de jour dans le 15e, ces 15 places venant s'ajouter aux 25 du centre Falguière. C'est bien, c'est mieux, mais ce n'est pas suffisant, vous le savez ; c'est pourquoi j'interviens auprès de vous pour que toutes les opportunités nouvelles pouvant se faire jour soient étudiées avec la plus grande attention et la plus grande bienveillance.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame CHÉRIOUX de SOULTRAIT.

Je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au lieu et place de Mme Liliane CAPELLE, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, tout d'abord, merci à Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT pour son intervention.

Effectivement, le Département de Paris, dans le cadre du Schéma gérontologique "Paris et ses aînés 2006-2011", souhaite développer l'offre de service en direction des personnes vivant à domicile et notamment celles souffrant de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, avec la programmation de 300 places supplémentaires.

Cette volonté participe d'un souhait de favoriser leur maintien à domicile dans des conditions optimales de vie et d'accompagnement, en développant également les actions de soutien aux aidants naturels.

Le Département de Paris alloue une subvention d'investissement au gestionnaire du centre d'accueil de jour, ce qui a été le cas pour la majorité des 10 structures ouvertes à ce jour, attestant de l'intérêt fort de la Ville de Paris.

De plus, pour faciliter l'implantation d'une structure dans le 17^e arrondissement, le Département a aussi accordé une garantie d'emprunt, en plus d'une subvention, à l'association gestionnaire "Delta 7".

Par ailleurs, il convient de rappeler que le Conseil de Paris a adopté en 2004 le principe d'une aide permettant d'atténuer le coût pour l'usager et donc de faciliter la fréquentation des centres d'accueil de jour par des Parisiens à revenus modestes, tout en garantissant l'équilibre de fonctionnement de ces structures.

Donc, vous l'aurez compris, Monsieur le Président, ce dispositif a permis d'accroître fortement l'offre, puisqu'en fin d'année 2009, 15 centres seront ouverts pour une capacité totale de 294 personnes, représentant 730 usagers pris en charge.

Pour mémoire, avant 2001, un seul centre d'une capacité de 25 places était en fonctionnement.

Je vous demande de bien vouloir voter ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 125 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 125 G).

2009, DPE 47 G - Avis du Conseil de Paris sur les projets de Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD), de Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins (PREDAS) et de Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPE 47 G relatif aux projets de Plans régionaux d'élimination des déchets.

Je donne la parole à M. CONTASSOT.

Vous présenterez votre proposition d'amendement n° 5 G dans le cours de votre intervention. Merci.

M. Yves CONTASSOT. - La Région Ile-de-France est désormais responsable de l'élaboration du Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés notamment.

Le transfert de cette compétence auparavant exercée par l'Etat et les départements mandataires donne à l'écorégion l'occasion de démontrer sa capacité à prendre à bras-le-corps un sujet où elle est loin, aujourd'hui, de l'exemplarité, avec, pour s'en tenir aux seuls chiffres globaux, près de 500 kilos de déchets produits par habitant chaque année, un taux d'incinération supérieur à 50 % et une proportion de recyclage bien faible au regard de nos voisins européens.

C'est dire que ce P.R.E.D.M.A. constitue un véritable défi.

La tentation est forte, dans ce domaine souvent considéré comme le revers ingrat de notre société de consommation, de s'en remettre aux experts et aux professionnels du secteur pour la recherche des solutions, laissant les débats se focaliser sur les meilleures techniques de traitement.

Il nous revient et il revient au P.R.E.D.M.A. de montrer que c'est d'abord un choix de société aux multiples enjeux : économie des ressources et lutte résolue contre les gaspillages, autonomie locale et solidarité entre territoires, responsabilité des acteurs, partage équitable des coûts, création d'emploi de proximité et de lien social.

Le P.R.E.D.M.A. doit être, selon nous, partie prenante de la construction d'une réponse alternative à la crise écologique et sociale. Si la baisse de 15 % à 20 % des tonnages collectés dans les derniers mois constatée par l'O.R.D.I.F. reflète d'abord la profondeur de la crise, il n'en demeure pas moins que celle-ci s'accompagne d'une remise en cause de notre modèle de production et de consommations et d'une évolution des comportements qui doivent être intégrées dans le plan.

L'objectif, de ce point de vue, d'un passage rapide au système de la redevance incitative calculée en fonction de la quantité doit être clairement affirmé comme étant un moyen efficace de réduire la quantité de déchets et d'augmenter le recyclage matières. Nous souhaitons que la Région annonce des mesures incitatives afin d'encourager les communes et les syndicats intercommunaux compétents à opérer ce passage dans les meilleures conditions, par exemple à travers les conditions apportées à ces aides.

L'exposé des motifs P.R.E.D.M.A. montre globalement un esprit tout à fait dans la continuité de la politique de la mandature précédente, tout comme cette délibération. Et je me félicite évidemment que nous soyons dans la continuité, notamment du plan de prévention des déchets adopté à l'unanimité en décembre 2007 par notre collectivité.

Je voudrais également rappeler, en ce qui concerne les déchets fermenticides, qu'ils doivent être recyclés le plus et le mieux possible, tant en tant que matière organique destinée à retourner vers les sols agricoles, et donc que la qualité sanitaire et agronomique de l'amendement organique produit est alors un critère prioritaire. Deux voies peuvent être mises en étroite complémentarité pour cela : un compostage autonome, dit de proximité, et le compostage ou la méthanisation industrielle. Dans le temps et selon les conditions locales, le gisement exploité devra gagner en exhaustivité.

Des fermenticides de restauration collective, déchets d'espaces verts - partiellement -, doivent pouvoir être ainsi traités, et nous pensons que le gisement pourrait être complété par les invendus de la grande distribution. De ce point de vue, il nous semble que les documents d'urbanisme doivent intégrer des dispositions facilitant notamment le compostage de proximité.

Enfin, je voudrais dire qu'il convient de prévoir que toute nouvelle déchetterie et pour ce qui concerne l'existant, au moins un site par commune, ce qui n'est pas le cas dans le P.R.E.D.M.A., doit comporter un espace de réemploi géré par une structure de type ressourcerie et entreprise d'insertion. Cette disposition présente en effet un grand intérêt, tant pour des raisons pédagogiques vis-à-vis des opposants que pour des raisons économiques de développement de filières de réemplois et de filières sociales.

L'amendement déposé vise à adapter de manière limitée notre avis concernant le P.R.E.D.M.A. en indiquant notamment sur le premier point qu'il s'agit, non pas de réduire ou de modifier les objectifs de manière ponctuelle en fonction des réalités incontestablement différentes d'un territoire à l'autre, mais que ce soit bien les moyens qui soient adaptés et pas les objectifs.

Ensuite, pour le reste, il s'agit de reprendre ce que je viens de dire sur les ressourceries et le réemploi, de davantage faire prendre en charge la communication par les organismes, notamment les éco-organismes responsables en matière de recyclage et dernier point, qui est récurrent, il s'agit de faire en sorte que certains types de déchets qui échappent totalement à la compétence des collectivités territoriales puissent être pour partie sous leur responsabilité pour qu'ils soient valorisés à un niveau analogue aux emballages ménagers.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Je donne la parole à M. François DAGNAUD, pour vous répondre et donner l'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 5 G.

M. François DAGNAUD, au nom de la 4e Commission. - Merci.

Je crois que les développements que vient de nous livrer M. Yves CONTASSOT témoignent assez justement de l'état d'esprit qui a présidé à l'élaboration de ces trois plans régionaux préparés en amont par une concertation très large qui a associé les Départements concernés et les différents acteurs publics ou associatifs ayant à émettre un avis sur ces projets de plans régionaux. De ce point de vue-là, je me retrouve pour l'essentiel dans tout ce qu'a dit M. Yves CONTASSOT. Il est donc proposé au Département de Paris d'émettre un avis favorable sur les trois projets régionaux de traitement des déchets.

Avis favorable néanmoins assorti de trois observations.

La première pour revendiquer une meilleure territorialisation des objectifs. Il nous paraît évident que l'on ne peut pas fixer exactement les mêmes objectifs, aux mêmes rythmes, aux zones urbaines centrales comme Paris que dans des zones plus périphériques et plus vertes, notamment à propos des objectifs de compostage des déchets verts.

Deuxième souhait, c'est qu'une meilleure valorisation soit faite des équipements de service d'écologie urbaine que sont notamment les déchetteries. Nous le savons à Paris, je pense notamment à un exemple actuel dans le 11e arrondissement mais on aura le problème dans d'autres quartiers de Paris. Les Parisiens ont besoin d'accéder au service de déchetterie, et en même temps, par le fameux principe du "not in my backyard" ou "nimby", il est évident que partout où l'on veut les implanter, c'est rarement un concert de louanges qui nous attend.

On le fait parce que ce sont des équipements tout à fait utiles et qui fonctionnent, nous y veillons évidemment, sans nuisances, mais il est important que les documents régionaux puissent acter ce besoin, et si nécessaire, localiser ces besoins.

Et puis, troisième souhait, une demande de responsabilisation des entreprises en anticipation des futures lois Grenelle 2, pour que les entreprises soient rappelées à leur devoir de mettre en place des filières professionnelles pour éviter aux particuliers, à travers les collectivités, de supporter les coûts de collecte et de traitement des déchets industriels banals qui restent juridiquement de la responsabilité de leur producteur.

Alors, ceci étant précisé, pour en venir à la proposition d'amendement présentée à l'instant par M. Yves CONTASSOT, sur lequel j'émettrai un avis favorable, cet amendement vise à préciser et à compléter quelques articles du projet de délibération, notamment sur les déchetteries, je viens d'en parler, où il est préconisé le développement de fonctions de réemploi ainsi que sur les efforts particuliers à déployer sur la filière papier/carton à Paris.

Je préciserai que la Ville est en discussion avec le nouvel éco-organisme chargé de ces missions, EcoFolio, et que nous réfléchissons aux innovations pour récupérer davantage de papier chez les entreprises et les administrations.

Quant aux mesures qui amélioreront l'efficacité de la communication sur le tri et les emballages par les éco-organismes, nous aurons à les promouvoir dans le cadre de nos prochaines négociations avec Éco-Emballages.

Je ne suis donc nullement opposé aux propositions de cet amendement qui améliore à la marge, d'une façon utile néanmoins, les termes de la délibération, et j'émet donc un avis favorable à cet amendement.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 5 G déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 5 G est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 47 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DPE 47 G).

2009, DASES 26 G - Signature de conventions avec trois associations en charge de la gestion des trois espaces Dynamiques Insertion parisiens pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 457.500 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DASES 26 G relatif à la signature de conventions avec trois associations chargées de la gestion de trois espaces Dynamiques Insertion parisiens pour l'attribution d'une subvention de 457.500 euros.

Madame RICHARD, vous avez la parole.

Mme Firmine RICHARD. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, ce projet de délibération qui permet de subventionner la gestion des trois espaces Dynamiques Insertion parisiens concerne un sujet de la plus haute importance, en particulier en cette période difficile : l'insertion des jeunes.

Comme nous l'avons souligné lors des questions d'actualité, les chiffres du chômage montrent que les jeunes sont vraiment les plus fragilisés en cette période de crise.

C'est pour lutter contre leur désespérance et leur offrir une vraie porte d'entrée dans l'insertion sociale et économique que ces espaces Dynamiques Insertion ont été mis en place.

Ils s'adressent donc aux jeunes les plus en difficulté avec un objectif de resocialisation qui impose une prise en charge très individualisée et un accompagnement sur la durée.

La clef de la réussite est bien cet accompagnement, cette prise en charge globale qui prend en compte les aspects psychologiques et sociaux, incontournables pour une insertion professionnelle pérenne.

Il s'agit parfois simplement de reprendre les apprentissages fondamentaux, de réapprendre le rythme des contraintes quotidiennes, comme se lever le matin ou être à l'heure à un rendez-vous.

Ce projet de délibération s'inscrit dans le combat plus global que mène la Ville pour lutter contre l'exclusion des jeunes de 16 à 25 ans. Cette population est aujourd'hui particulièrement touchée par la pauvreté, ce qui nous impose un plan d'action énergique.

Paris propose ainsi un dispositif d'accompagnement social et éducatif reposant sur des dispositifs diversifiés et personnalisés qui couvrent toutes les problématiques de la vie quotidienne, la santé et le logement notamment qui sont les deux formes de discrimination majeures que subissent les jeunes.

Je me réjouis particulièrement de ce projet de délibération qui engage certes des montants élevés, mais dans un investissement qui mérite tous nos efforts. Il s'agit d'intervenir auprès des jeunes alors qu'il en est encore temps afin de leur offrir un meilleur avenir.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame RICHARD.

Je donne la parole à Mme Myriam EL KHOMRI pour vous répondre.

Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président, merci, Madame la Conseillère, pour votre intervention.

Les trois espaces dynamiques d'insertion parisiens accueillent les jeunes de 16 à 26 ans en grande difficulté d'insertion. Ils sont organisés pour favoriser la prise en compte globale de tous les problèmes rencontrés pour les jeunes et lever les difficultés qui constituent un frein à l'insertion.

Une fois ces difficultés levées, ils doivent permettre l'accès aux dispositifs d'insertion ou de formation professionnelle classique ou à l'insertion professionnelle directe.

Ils viennent en complément des structures d'insertion et des formations qualifiantes offertes au plus grand nombre pour des jeunes que des difficultés sociales particulières éloignent du bénéfice des dispositifs classiques.

Depuis 2001, le Département de Paris, soucieux d'assurer des conditions d'insertion les plus favorables aux jeunes en difficulté a décidé de co-financer ces trois espaces parisiens avec la Région Ile-de-France. Les conventions conclues avec chacun des trois espaces prévoient l'accueil d'au moins 100 jeunes par an.

Un appel à projets a été lancé par la Région en 2008, trois associations parisiennes ont été retenues. Je cite donc l'association nationale de réadaptation sociale pour la gestion de l'espace dynamique d'insertion "Emergence" dans le 11e arrondissement, l'association "Parcours" pour l'espace dynamique d'insertion "le Tipi" situé dans le 18e arrondissement et l'association "Sauvegarde de l'adolescence" pour l'espace dynamique d'insertion "Coqueron" dans le premier arrondissement.

Ces associations présentent toutes les trois un savoir-faire et une expérience, tant dans le champ de la socialisation et de l'éducatif que dans celui de la formation et de l'emploi qui leur permettent d'assurer la prise en charge du public visé, trop éloigné de l'insertion sociale ou professionnelle.

Les jeunes accueillis dans ces structures bénéficient d'un suivi individualisé et participent aux activités mises en œuvre, à raison d'un minimum de 20 heures hebdomadaires sur une période moyenne de six mois.

Ils ont le statut de stagiaires de la formation professionnelle. A leur sortie des espaces dynamiques d'insertion, pour 64 % des jeunes, on constate une amélioration très sensible de la socialisation.

Je signale tout de même que l'année 2008 a été caractérisée par l'accueil d'un public globalement en très grande difficulté, de nombreux jeunes présentant des troubles du comportement sérieux voire des troubles psychiques ou psychiatriques nécessitant une prise en charge thérapeutique.

Les espaces dynamiques d'insertion sont donc un maillon essentiel dans le dispositif global que je vous ai présenté tout à l'heure pour l'insertion des jeunes en difficulté et l'accès à l'autonomie dont je rappelle qu'il permet de prendre en compte toutes les problématiques : logement, exclusion, errance, emploi, éducation, santé et discrimination.

Nous reconduisons donc au titre de 2009 le montant de la participation accordé en 2008 à ces trois associations, soit 152.000 euros chacune.

J'appelle à voter favorablement pour ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup, Madame EL KHOMRI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 26 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 26 G).

2009, DASES 28 G - Signature d'une convention triennale avec l'association "Centre Corot Entraide d'Auteuil" (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 130.000 euros.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 28 G relatif à la signature d'une convention triennale avec l'association "Centre Corot Entraide d'Auteuil" (16e), pour l'attribution d'une subvention de 130.000 euros, sur lequel le groupe Centre et Indépendants a déposé la proposition de vœu référencée n° 6 G dans le fascicule.

Mme Catherine BRUNO va présenter ce vœu. Je vous donne la parole.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

A l'occasion de ce projet de délibération, je souhaiterais féliciter et valoriser le travail remarquable réalisé par l'association "Centre Corot Entraide d'Auteuil" qui a d'autant plus de mérite à réaliser sa difficile action que Paris, comme toutes les grandes métropoles, attire de nombreux jeunes en errance.

Je souhaiterais également et naturellement soutenir les efforts des autres associations, des centres d'hébergement d'urgence qui accueillent et soutiennent ces jeunes en difficulté.

Là encore, l'insertion sociale passe par ces associations avec toute la dimension psychologique que cela implique. Nous voterons donc pour ce projet de délibération.

Je souhaite cependant, Monsieur le Président, m'adresser à vous pour vous faire part de notre vive inquiétude face à un constat général. Il y a de plus en plus de jeunes dans la rue. Le phénomène des jeunes en errance est hélas trop présent dans notre Capitale.

A titre indicatif, le nombre de jeunes sans domicile fixe à Paris est approximativement de 2.500 et ce chiffre est évidemment minimum.

Nous savons qu'il est très difficile de quantifier le nombre exact de ces jeunes du fait du caractère instable de cette population. Toutefois, on peut estimer qu'une personne à la rue sur quatre est un jeune.

Depuis 1999, le nombre de demandes d'hébergement en urgence des jeunes sans domicile fixe est en augmentation continue dans notre Ville. En 2004, il représentait 18 % des appels auprès du Samu social parisien contre seulement 2 % en 1999.

Cette situation, malheureusement, ne va pas aller en s'améliorant avec la crise économique. Ce seront en effet une nouvelle fois les jeunes qui en subiront le plus les dégâts.

C'est pourquoi il est impératif d'analyser très rapidement les parcours des jeunes sans domicile à Paris, d'actualiser les chiffres en notre possession.

Il est impératif également de comprendre le sens que ces jeunes donnent à leur trajectoire et aux aides qui leur sont accordées. Il est enfin urgent d'évaluer nos politiques d'aide en faveur de ces jeunes pour peut-être mieux les repenser.

Dans l'enquête de l'I.N.E.D. en 2001, très peu de publications ont été faites sur l'errance des jeunes.

Nous attendons une étude et un bilan du fonctionnement de l'aide sociale à l'enfance et du contrat Jeune Majeur pour apporter des solutions concrètes et efficaces à ces jeunes en difficulté.

Il n'est pas normal par exemple qu'un jeune ne soit plus accompagné après ses 21 ans alors même que sa situation reste fragile.

Il n'est pas normal non plus que les centres d'hébergements d'urgence spécialement dédiés aux jeunes à Paris se comptent sur les doigts d'une main. Ces jeunes attendent de nous des réponses appropriées, sur mesure, adaptées à leurs problématiques et à leurs attentes spécifiques.

On ne peut pas accueillir et accompagner de la même manière une personne qui est depuis 20 ans dans la rue et un jeune de 20 ans qui découvre la rue. Nous devons adapter notre accueil, notre travail de réinsertion et permettre de redonner une forme d'intégration sociale.

Cela passe par une formation professionnelle qui permet le processus et la consolidation du projet d'insertion.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, par notre vœu n° 6 G une vraie réactivité face à ce problème et que soit étudiée la possibilité de créer une structure supplémentaire d'hébergement d'urgence, spécifiquement dédiée aux jeunes afin de combler au moins partiellement le manque cruel d'infrastructures d'accueil à Paris.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BRUNO.

Mme Myriam EL KHOMRI va vous répondre.

Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

L'insertion des jeunes en grande difficulté, notamment des jeunes en errance et sans domicile, est une priorité du Département de Paris, davantage encore en cette période de crise où les jeunes sont particulièrement vulnérables et exposés.

C'est une politique qui est menée en partenariat avec Mmes Olga TROSTIANSKY, Gisèle STIEVENARD et M. Bruno JULLIARD.

J'émet un avis favorable sur ce vœu, les demandes formulées dans ce vœu étant déjà en cours de réalisation.

Sur la première question, il est prévu qu'une telle étude soit réalisée dans le cadre de l'observatoire sur le social qui sera créé prochainement.

Il est aussi demandé un bilan du fonctionnement de l'aide sociale à l'enfance et des "contrats Jeune Majeur". Je partage votre préoccupation, d'autant qu'une étude nationale indique qu'un tiers des S.D.F. en France sont passés par l'aide sociale à l'enfance.

Ce n'est pas propre au Département de Paris mais c'est une préoccupation grandissante et je la partage bien évidemment. Cet axe a été intégré dans le nouveau schéma départemental de protection de l'enfance en cours d'élaboration et sur lequel j'ai souhaité que l'ensemble des groupes politiques soient consultés à l'automne.

Sur la troisième demande de création d'une structure supplémentaire d'hébergement d'urgence pour les jeunes, je rappelle l'ouverture en décembre 2008 d'un nouveau centre, rue de Gutenberg, de 31 places que le M. Maire a inauguré avec Mme Anne HIDALGO le 2 mars dernier. La Ville s'est engagée à ouvrir 2.000 places nouvelles de qualité pour les sans-abri d'ici 2014. Elle privilégiera les équipements de petite taille dédiés aux jeunes. Il y a un centre boulevard de Strasbourg qui est à venir. Et un appel à projets va être justement diffusé aux associations au mois de mai, comprenant deux structures innovantes pour des jeunes très désocialisés.

Cependant, cela ne doit pas faire oublier, malgré les affichages, les désengagements et manques de l'Etat en matière d'insertion des jeunes en difficulté. Je parle, par exemple, des "contrats jeunes majeurs" qui nous permettent d'assurer un suivi éducatif et financier pour des jeunes de moins de 21 ans, afin de les préparer à l'autonomie.

Actuellement, les services du Département financent plus de 1.130 contrats, dont plus d'un tiers concernent des mineurs étrangers isolés. Et il n'est pas normal, puisque l'Etat est compétent en matière d'urgence sociale et de politique migratoire, qu'il ne réponde pas à nos demandes en la matière. Je pense, par exemple, à la création d'une plateforme régionale d'évaluation et d'orientation, à la pérennité et au renforcement des mesures de repérage et de mise à l'abri, et à la mise en œuvre d'un partenariat entre la collectivité parisienne et l'Etat pour la création d'une structure intermédiaire entre la mise à l'abri en urgence et la protection de l'enfance.

Après la visite de M. Eric BESSON à la fin du mois de février, Paris attend toujours des réponses concrètes à ses demandes.

Un autre désengagement inquiétant : la protection judiciaire de la jeunesse. L'objectif affiché est celui de "zéro mesure civile en 2011", qui serait donc transféré sans compensation au Département, pour se concentrer uniquement sur les mesures pénales. Et cela, ce n'est pas normal !

Enfin, des mesures de compensation de la réforme de la protection de l'enfance qui sont toujours en attente. L'article 27 de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance prévoyait la création d'un fonds national de financement de la protection de l'enfance.

L'objet de ce fonds était de compenser les charges résultant pour les Départements de la mise en œuvre de nombreuses dispositions nouvelles, cette loi plaçant les Départements comme chefs de file de la protection de l'enfance. A ce jour, aucun texte d'application n'a vu le jour, aucune ressource n'a été transférée. Or, une même loi, adoptée le même jour, relative à la prévention de la délinquance, dispose d'un fonds de compensation qui, lui, a été abondé largement, et ceci sans aucun retard.

Enfin, je citerai, bien évidemment, et Mme Olga TROSTIANSKY ne me contredira pas sur ce point, le contexte aussi très tendu en matière d'hébergement d'urgence. Les appels du 115 ont augmenté de 30 % en un an et les capacités d'hébergement sont saturées. Nous estimons les besoins à 5.000 places nouvelles, à répartir de manière équilibrée sur la région.

Il est urgent aujourd'hui que l'Etat mette en concordance ses annonces et ses actes. Ce n'est pas une attitude responsable de donner d'un côté pour reprendre de l'autre.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame EL KHOMRI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 15 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 28 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 28 G).

2009, DASES 185 G - Aménagement transitoire du dispositif de prévention spécialisée : Signature d'une convention avec l'association Olga Spitzer (12e) pour son action de prévention spécialisée sur le 11e arrondissement ; Signature de 2 avenants aux conventions passées avec le Département de Paris à 2 associations pour leurs actions de prévention spécialisée.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de DASES 185 G concernant notamment la signature d'une convention avec l'association Olga Spitzer (12e), pour son action de prévention spécialisée sur le 11e arrondissement.

M. Gilles ALAYRAC veut interroger Mme EL KHOMRI.

Donc, Monsieur Gilles ALAYRAC, avec votre esprit de concision habituelle, je vous donne la parole.

M. Gilles ALAYRAC. - Le Département, en effet, a procédé à une évaluation du travail réalisé par deux associations de prévention dans le 15e arrondissement. Et cette évaluation, sur laquelle je n'ai pas à me prononcer, le conduit aujourd'hui à nous proposer deux nouvelles associations de prévention spécialisée.

Les élus du 15e, en tout cas ceux de la gauche, j'en suis persuadé, estiment qu'il y a là, à travers cette politique, le signal d'une relance ou d'une redynamisation de l'action de prévention spécialisée dans un arrondissement qui en a bien besoin. Certes, le 15e n'est pas un arrondissement particulièrement touché par la délinquance, et en particulier par celle des jeunes, mais nous ne pouvons pas sous-estimer depuis ces derniers mois une recrudescence de la violence émanant de jeunes gens.

Nous sommes, en effet, concernés de plus en plus par des phénomènes de bandes qui ont parfois des armes et qui recourent à des actes violents et à des bagarres. Ces questions sont du ressort de la police. La Ville, le Département n'ont pas la compétence légale de s'attaquer au trouble à l'ordre public, mais ils doivent, ils peuvent, et d'ailleurs, ils le font, accompagner l'action de l'Etat par une politique active de prévention.

Et la prévention dans le 15e, c'est un travail de terrain à mener dans des quartiers où les jeunes sont désœuvrés, où le chômage est élevé pour eux, où ils passent beaucoup de temps dans la rue et où certains sont touchés par la pauvreté. Ce sont les quartiers des Périchaux, de Brancion, de la rue Falguière, de la rue Bague, de Beaugrenelle qui sont concernés. C'est aussi le quartier Duplex, endeuillé le 16 décembre dernier par un terrible drame qui a traumatisé ses habitants et pour lequel la Ville de Paris mène une action de mobilisation de ses moyens, sous l'impulsion de Mme Anne HIDALGO.

Tous ces quartiers sont ceux où vivent dans l'habitat social nos concitoyens des classes moyennes, nos concitoyens les plus modestes, parfois les plus démunis ; ils sont aussi les plus fragiles. Nous avons à les écouter et à leur apporter une réponse en matière de prévention et de sécurité.

Je me félicite donc de la nouvelle impulsion qui est donnée à l'action de prévention avec la désignation des associations ARC 75, qui va intervenir à Duplex, et de l'ANEF.

Oui, nous avons des exigences importantes à l'égard de ces deux structures : qu'elles fassent un travail de terrain assidu, un travail de suivi de la scolarité et d'insertion professionnelle pour ces jeunes.

C'est, pour terminer ce que je voulais dire, avec ce type d'intervention éducative et sociale, à la fois individuelle et collective, que nous arriverons, grâce à ce type d'action, à modifier le comportement de certains jeunes qui n'arrivent pas à s'intégrer dans la société et qui sont en état de souffrance sociale.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur ALAYRAC.

Madame EL KHOMRI, après tous ces compliments, votre réponse va être brève, j'imagine ! Vous avez la parole.

Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission. - Il s'agit ici d'un projet de délibération important pour le 15e arrondissement, qui acte l'implantation de nouvelles associations suite à des lacunes des clubs de prévention précédents. Elle traduit également une augmentation significative des moyens avec trois postes d'éducateur supplémentaires et une extension du territoire sur le secteur Duplex.

Cette réorganisation, comme l'indiquait M. Gilles ALAYRAC, va permettre d'enclencher une nouvelle dynamique et de nouveaux partenariats, pour un meilleur suivi des jeunes dans cet arrondissement. Je précise qu'arrivent en complément de la forte mobilisation du 15e, pour ne pas laisser la situation se dégrader, d'autres moyens. Je pense notamment à plus 22 % de moyens au titre du "Ville Vie Vacances" sur 2008. Egalement plus de moyens d'accompagnement scolaire, le recrutement d'un animateur à plein temps, grâce à M. Bruno JULLIARD notamment par le Conseil local de la jeunesse, une équipe de correspondants de nuit qui sera affectée au 15e, mesure décidée par M. Georges SARRE, et l'implantation de terrains de sport de proximité aux Périchaux et à Duplex, avec l'appui de M. Jean VUILLERMOZ.

J'appelle, bien sûr, à voter favorablement ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup. Que d'efforts !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 185 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 185 G).

Vœu déposé par le groupe communiste et les élus du Parti de gauche relatif à la situation des Centres sociaux parisiens.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 7 G dans le fascicule, déposée par le groupe communiste et les élus du Parti de gauche, relative à la situation des Centres sociaux parisiens.

C'est Mme SIMONNET qui le présente en une minute et c'est Mme EL KHOMRI qui lui répond dans le même délai.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Comme de nombreux élus de notre Assemblée, ce samedi, j'ai participé aux mobilisations des centres sociaux qui lançaient leur cri d'alerte.

Il faut savoir que nous avons 28 centres sociaux associatifs sur Paris, qui assurent l'animation et la coordination des actions associatives à vocation sociale : ateliers sociolinguistiques, action d'accompagnement à la scolarité, accès aux droits, aide à la parentalité, accompagnement social.

Ce sont, en outre, des lieux d'implication populaire, de participation démocratique extrêmement importants.

Ces centres sont dans une situation financière alarmante.

D'autant plus alarmante que c'est justement parce que nous entrons dans une crise sociale sans précédent que les moyens alloués à ces centres sociaux devraient être augmentés.

En effet, les ressources financières qui leur manquent pour mener à bien leur mission sont évaluées à un total de 1.150.000 euros. Et si les financements du Département de Paris aux centres sociaux ont progressé ces dernières années, le désengagement financier de l'Etat, le démantèlement de l'ACSÉ et les incertitudes qui pèsent sur la redéfinition des territoires "politique de la ville" en 2010 remettent en cause la pérennité de leurs actions.

Ainsi, la participation de l'Etat aux centres sociaux parisiens est passée de 21,4 % en 2003 à 9,8 en 2007 !

A travers ce vœu, le groupe communiste et des élus du Parti de gauche demande à M. le Président du Conseil de Paris d'alerter M. le Préfet de Paris sur l'ampleur des conséquences des baisses de financement de l'Etat à destination des centres sociaux et de lui demander une revalorisation conséquente et urgente des aides financières de l'Etat aux actions de cohésion sociale prioritaires compte tenu du contexte de crise.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET ; vous êtes intervenue une minute et demie, mais c'est bien quand même !

Mme EL KHOMRI vous répond et nous donne l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 7 G.

Mme Myriam EL KHOMRI. - J'émet, bien évidemment, un avis favorable sur ce vœu.

En effet, à l'heure où le Département de Paris poursuit sans relâche son plan de renforcement, nous constatons avec colère et inquiétude le désengagement cynique et volontaire de l'Etat.

Voilà, pour illustrer mon propos, ce que nous avons récupéré de témoignages dans un centre social avec Mme Gisèle STIEVENARD, que nous avons visité dans le 19^e arrondissement, et je crois que cela vaut tous les beaux discours :

"Qu'est-ce que le centre vous apporte à vous et votre quartier ?" - "Il nous aide à avoir des bonnes notes, il nous évite de s'ennuyer pendant le mercredi et le samedi".

"Qu'est-ce qui se passerait si le centre disparaissait ?" - "On aurait des difficultés et on aurait de très mauvaises notes".

C'est un petit témoignage d'un élève de CM2. Au moment où l'on nous parle à tout va de parents démissionnaires, je crois que les centres sociaux et notamment les ateliers linguistiques qui permettent d'apprendre le français sont des outils extrêmement importants.

La participation du Département entre 2008 et 2009 a augmenté de 800.000 euros ; c'est pour faire plus d'activités en direction des habitants et non pas pour pallier les désengagements de l'Etat.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame EL KHOMRI. Vous avez une bonne note pour votre brièveté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste et les élus du Parti de gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 16 G).

2009, DASES 99 G - Subvention à l'association "Les Elus Locaux Contre le Sida : Ensemble Luttons Contre le Sida (ELCS)" (3e). - Montant : 8.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DASES 99 G relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Les Elus Locaux contre le Sida : Ensemble Luttons contre le Sida" sise, dans le 3^e arrondissement.

Madame BECKER, vous avez la parole.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je souhaite exprimer au nom du groupe communiste et des élus du Parti de gauche notre soutien sans réserve à cette subvention en faveur de l'association "Elus Locaux contre le Sida".

Nous nous félicitons de l'excellent travail mené par cette association et par son président, M. Jean-Luc ROMERO.

Il nous semble particulièrement important que les élus locaux soient soutenus quand ils s'engagent dans leur territoire pour la lutte contre le Sida, pour le soutien aux malades, mais aussi pour la lutte contre les discriminations et les violences liées à l'orientation sexuelle.

"Elus Locaux contre le Sida" et ses 13.000 élus promeuvent des valeurs de solidarité et de fraternité envers les malades du Sida et nous saluons ici leurs actions. Elles contribuent, en effet, à mieux évaluer la prévalence de l'épidémie sur les territoires concernés, à mettre en relation les intervenants politiques, sociaux et médicaux sur place, à faire le point sur l'actualité de la maladie.

Nous saluons ici tout particulièrement l'accent mis en 2008 par "Elus Locaux contre le Sida" sur le combat contre les restrictions discriminatoires à la liberté de circulation des personnes porteuses du V.I.H. et/ou malades du Sida dans le monde.

La France n'est pas exemplaire, loin s'en faut, dans le traitement des étrangers qui souhaitent séjourner sur son territoire.

Aussi, il nous paraît nécessaire de rappeler notre devoir d'accueillir convenablement les étrangers touchés par le Sida qui souhaitent résider sur notre territoire et accéder à des soins dont ils ne bénéficient pas toujours dans leur pays.

Nous voulons également rendre hommage à cette association, car elle consolide ses partenariats avec les associations de parlementaires et de maires d'Afrique concernant notamment les politiques de prévention du Sida.

Ces initiatives prennent une importance accrue, alors que le pape Benoît XVI a tenu récemment des propos tout à fait irresponsables sur le rôle du préservatif dans la lutte contre le Sida.

Vous constaterez, chers collègues, que notre colère n'est pas retombée, cette colère que nous partageons avec l'association "Elus contre le Sida" qui a très clairement dénoncé le 18 mars dernier "un message de mort adressé aux Africains".

Par conséquent, nous soutenons l'attribution de cette subvention.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BECKER.

Je donne la parole à M. LE GUEN pour une réponse brève et forte.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6^e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Je suis tout à fait d'accord avec l'intervention de notre collègue Mme Emmanuelle BECKER.

Bien évidemment, l'association "Elus contre le Sida" a un rôle très important, nous avons l'habitude de la soutenir au niveau de notre Ville et donc, évidemment, nous allons le faire par le biais d'une subvention, comme nous le faisons le 29 novembre dernier ; j'accueillais alors cette association et son congrès triennal au sein de l'Hôtel de Ville.

Ce qui est très important, c'est à la fois la cause et la méthode qui est celle de "Ensemble contre le Sida". La cause, évidemment, je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance de la lutte et de la mobilisation contre l'épidémie de Sida ; simplement, je trouve très important aussi que la mobilisation contre ces problèmes de santé publique ne soit pas simplement l'apanage des organismes soignants, des médecins, voire même, simplement, des associations de malades ; c'est très important que la société toute entière se mobilise, en l'occurrence cette association "Elus contre le Sida" ; elle est très symbolique de tout ce qu'a pu apporter la manière dont s'est déroulée la lutte contre cette épidémie, puisque cela a transformé, au-delà du problème du Sida, notre regard sur la santé.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 99 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 99 G).

2009, DFPE 10 G - Signature de la convention constitutive du réseau de santé "Réseau périnatal de l'Est Parisien".

Vœu déposé par Mme Catherine BRUNO et les élus du groupe Centre et Indépendants.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFPE 10 G relatif à la signature d'une convention constitutive du réseau de santé "Réseau périnatal de l'Est parisien", sur lequel le groupe Centre et Indépendants a déposé la proposition de vœu référencée n° 9 G dans le fascicule.

Madame BLUMENTHAL, vous avez la parole.

Mme Michèle BLUMENTHAL. - Ce projet de délibération nous propose la signature de la convention constitutive du Réseau de périnatalité de l'Est parisien" qui sort ainsi le deuxième après celui de "Paris-Nord".

Le travail a commencé il y a quelques années et l'une des étapes importantes a été l'inauguration le 12 juin 2007 de deux maternités implantées au sein de l'hôpital pédiatrique Armand Trousseau.

Ces deux maternités, Pierre Rouques, appelée aussi maternité des Bluets, et Armand Trousseau, de culture et d'orientation médicales complémentaires, permettent de prendre en charge l'ensemble des grossesses des plus simples aux plus complexes.

La mise en place de ce réseau représente une nouvelle étape dans la prise en charge de la périnatalité.

La périnatalité couvre l'ensemble des conditions et des soins qui entourent la grossesse, l'accouchement, la naissance et le suivi du nouveau-né dans ses premiers mois de vie.

Cela suppose une prise en charge globale de la personne, adaptée à tous les facteurs de risques médicaux et psychosociaux, des mères, des nouveaux-nés, des parents et des enfants sur tout un territoire de santé.

Ils sont donc des dispositifs qui assurent la circulation des personnes ou des informations, notamment sur la santé.

Ces missions sont d'assurer l'accès aux soins, la coordination, la continuité ou l'interdisciplinarité des prises en charge sanitaire adaptées aux besoins de la personne, tant sur le plan de l'éducation à la santé, de la prévention, du diagnostic que des soins.

Ils peuvent participer ou procéder à des actions de santé publique et faire des évaluations afin de garantir la qualité de leur service et prestations.

Le territoire de l'Est parisien comprend quatre arrondissements : 11e, 12e, 13e et 20e arrondissements. Sa population s'élève à un peu plus de 640.000 habitants, soit plus de 30 % de la population parisienne, avec une mixité sociale bien représentée. Les femmes en âge d'avoir un enfant représentent un tiers de cette population.

Sur les plus de 16.500 naissances enregistrées en 2006, 9.400 naissances concernaient des femmes de ces quatre arrondissements, soit près de 42 % des naissances parisiennes.

Quels sont les objectifs assignés à ce réseau ?

Tout d'abord, un impératif : toute femme domiciliée dans ces arrondissements doit pouvoir s'inscrire dans une des neuf maternités du territoire et toute femme qui y accouche doit bénéficier de la qualité et de la sécurité des soins.

Mais, au-delà, l'objectif du Réseau périnatalité est d'organiser en amont et en aval de la naissance, à l'hôpital et en ville, une prise en charge globale et continue de la femme enceinte et de son enfant par l'intervention coordonnée des professionnels concernés.

Une telle organisation doit permettre ainsi d'assurer le suivi médical de la mère et de l'enfant, d'identifier les facteurs de risque éventuels afin d'orienter la mère avant l'accouchement vers une structure adaptée, de repérer les vulnérabilités psychosociales et l'accompagnement s'y rapportant, d'accompagner le suivi à long terme du nouveau-né présentant une déficience d'origine périnatale et susceptible de développer un handicap.

Ces sites de naissance ont une capacité de 473 lits, dont 42 % de type 1 ; 48 % de type 2 et 10 % de type 3.

L'offre en néonatalogie et réanimation néonatale comprend 16 lits dont huit de réanimation néonatale pour accueillir les nouveaux-nés en très grande prématurité ou en détresse respiratoire, 12 lits consacrés aux soins intensifs, 2 lits de néonatalogie répartis sur quatre sites et huit chambres kangourou.

Une offre de prévention et de suivi anténatal est en cours de partenariat avec une coordination des prises en charge avec les services de P.M.I. répartis dans les quatre arrondissements, les professionnels libéraux, généralistes, sage-femmes, gynécologues obstétriciens, échographes, kinésithérapeutes.

Mais aussi une offre de prévention sur la construction du lien mère-enfant. On peut citer l'unité petite enfance située dans le 12e, rue Vivaldi, Parentèle à Trousseau, groupes de parentalité, et psychologues dans les maternités.

Enfin, un dispositif associatif, des réseaux complémentaires : "Solipam" (Solidarité Paris Maman), "Premup" (prévention prise en charge de la prématurité), D.A.P.S.A. (Dispositif d'Aide à la Parentalité et aux Soins des Addictions), un tissu associatif riche et diversifié dans les actions proposées : jumeaux et plus, lkambere, OSE, quelle naissance pour demain.

Tout cela se faisant dans un environnement universitaire et de recherche allant de l'Université Pierre et Marie Curie à l'INSERM.

Pour conclure, pour mener à bien la mise en place de ce réseau, il a fallu un diagnostic partagé des conventions de fonctionnement des acteurs mobilisés.

L'enjeu est bien de créer une dynamique de coordination pour offrir à l'usager une prévention efficace, des soins de proximité de qualité au plus près de chacun, de ses besoins, avec une approche globale de la personne.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole à Mme Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Le Schéma régional d'organisation sanitaire est un instrument stratégique qui prévoit et suscite les évolutions nécessaires de notre offre de soin en vue de satisfaire de manière optimale la demande de santé des Parisiennes et des Parisiens.

Il constitue ainsi, pour les établissements de santé publics et privés de la collectivité, un outil précieux. Il nous permet d'améliorer la prise en charge des besoins de santé en ciblant les actions sur les priorités de la collectivité.

Il nous permet également de coordonner les soins en développant une complémentarité entre la médecine hospitalière et la médecine de ville.

Il nous permet enfin d'assurer pour tous, notamment les plus démunis, l'égalité d'accès à des soins de qualité.

La mise en place des réseaux périnataux parisiens répond aux enjeux majeurs du schéma régional d'organisation sanitaire en accompagnant de manière plus efficace et plus efficiente le suivi et la prise en charge des mamans en s'inscrivant dans une volonté d'humanité, de proximité, de sécurité et de qualité. Ces réseaux répondent aux attentes des Parisiennes.

Néanmoins, une telle organisation doit également faire l'objet d'évaluations régulières. Or, le Réseau périnatal Paris-Nord a été créé en 2002 et nous manquons toujours aujourd'hui d'éléments pour analyser l'impact de la politique de réseau, notamment concernant l'adéquation entre les lieux d'accouchement et le niveau de risque des patientes et/ou de leur nouveau-né.

Nous manquons également d'éléments pour analyser le fonctionnement du réseau sur un plan quantitatif et qualitatif conformément à sa charte.

Nous manquons d'éléments enfin pour analyser les pratiques au sein du réseau au plan médico-psychosocial et pour analyser l'efficacité de la politique de réseau sur la santé des mères et des enfants au sein des réseaux périnataux et en population.

Cette évaluation doit nous permettre de mieux assurer le suivi médical de la mère et de l'enfant, de mieux identifier les facteurs de risque éventuels afin d'orienter la mère avant l'accouchement vers une structure adaptée.

Cela doit nous permettre également de mieux repérer les vulnérabilités psychosociales et l'accompagnement s'y rapportant. Enfin, nous suivrons ainsi en amont et sur le long terme les nouveaux-nés présentant une déficience d'origine périnatale et susceptibles de développer un handicap.

La création du Réseau périnatal Paris Est doit ainsi être pour nous l'occasion de faire le bilan du premier réseau périnatal créé dans la Capitale afin éventuellement d'en tirer les enseignements nécessaires.

Nous nous félicitons d'ores et déjà de la collaboration étroite entre les établissements privés et publics qui constituent la clef de voûte d'une gestion efficace et complémentaire de la santé comme l'encourage le projet de loi de Roselyne BACHELOT "Hôpital, patients, santé et territoires".

En outre, la création aujourd'hui du Réseau périnatal Est ne doit pas occulter les besoins à l'Ouest du territoire parisien.

Nous nous devons en effet d'assurer la sécurité, l'accès aux soins et un soutien logistique et médical à l'ensemble des femmes enceintes du territoire parisien. C'est pour cela que dans notre vœu n° 9 G, nous vous demandons que soit créé dans les meilleurs délais un réseau périnatal Paris Ouest pour les 1er, 2e, 4e, 5e, 6e, 7e, 14e, 15e et 16e arrondissements.

Dans cette attente, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BRUNO.

Je donne la parole à M. LE GUEN pour répondre aux deux oratrices et donner le point de vue de l'Exécutif sur la proposition de vœu n° 9 G.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Je voudrais tout d'abord remercier nos deux collègues Mme BLUMENTHAL et Mme BRUNO qui ont très bien exposé l'intérêt de ces réseaux.

Je rappelle ce dont il s'agit à travers cette délibération, à savoir simplement que le Département, en tant que P.M.I. en quelque sorte, adhère à ces réseaux mais que nous n'en avons pas - du moins ce n'est pas encore de niveau légal - la responsabilité de la mise en œuvre, même si nous approuvons et notre mobilisation va au-delà d'une simple adhésion.

Nous avons une action qui soutient la constitution de ces réseaux et qui, pour partie, les finance. C'est bien le Département qui prend en charge le financement dans ces réseaux de patientes qui ne sont pas assurées sociales ou bien encore celles qui ont un ticket modérateur à charge.

C'est bien une action sociale au-delà d'une action médicale du Département qui se met en place.

Quel est l'intérêt de ces réseaux ? C'est d'organiser le soin pour améliorer la prise en charge des femmes en général et singulièrement des plus précaires. C'est le premier objectif de ce réseau, le second étant de faire circuler l'information pour la bonne adéquation des réponses médicales selon le degré de risque qui peut exister au niveau d'une grossesse et faire en sorte que les patientes soient à la fois bien suivies et bien adressées dans les maternités de niveau correspondant.

Ce sont les deux objets principaux de ces réseaux et l'action du Département. Là-dessus, Mme BRUNO me pose une question particulière sur le réseau Paris Nord qui s'est créé maintenant depuis deux ans et qui fonctionne.

Vous avez raison d'insister sur le fait que ces réseaux doivent être évalués car le principe même de l'existence de ces structures est de se soumettre à une évaluation pour adapter l'organisation à la logique des besoins, on le verra sur une autre délibération lorsque nous parlerons du schéma directeur de la P.M.I., sujet pour lequel nous parlerons d'évaluation.

Vous me posez une seconde question sur le schéma Paris Ouest, une fois encore je vous réponds de façon très favorable.

D'après les informations que nous avons, nous allons effectivement le mettre en place autour de la problématique de la maternité de Necker, je tiens à vous confirmer notre intérêt à agir en la matière, même si la loi à laquelle vous faisiez référence était assez chiche sur le rôle que pouvaient tenir les collectivités locales en matière d'organisation des soins.

Nous ne nous fions pas simplement à un état centraliste, nous sommes pour une action plus girondine, plus dynamique et c'est pourquoi le Département de Paris met en œuvre ces initiatives.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 17 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 10 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 10 G).

2009, DFPE 12 G - Approbation de la mise en œuvre d'un schéma directeur départemental de la protection maternelle et infantile et du lancement d'une étude épidémiologique.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFPE 12 G concernant l'approbation de la mise en œuvre d'un Schéma directeur départemental de la protection maternelle et infantile et du lancement d'une étude épidémiologique.

La parole est à Mme Anne-Christine LANG.

Mme Anne-Christine LANG. - Monsieur le Président, pour la première fois, la collectivité parisienne décide à travers ce projet de délibération d'élaborer un Schéma directeur départemental de la P.M.I.

A Paris, la P.M.I., ce sont 42 centres, 22.000 femmes et 55.000 enfants inscrits. Une partie de l'activité est déléguée à des partenaires, ainsi dix centres de la protection maternelle sont délégués à l'A.P.-H.P. et un à la maternité des Bluets.

Neuf centres de protection infantile sont également délégués à l'A.P.-H.P. et 15 à diverses associations.

Les services de la P.M.I. dont la mission principale est de développer les actions de promotion de la santé et de prévention sanitaire s'adressent à toutes les familles et proposent des prestations à l'ensemble des futurs et jeunes parents et des enfants de zéro à six ans.

Le rôle de la P.M.I. est central pour réduire les inégalités de santé dès la conception et dans les premières années de la vie et préserver les chances de chaque enfant de réaliser pleinement son développement physique, sensoriel, psychique, cognitif et social.

C'est dans un contexte de crise économique et sociale et de précarisation accrue tel que nous le connaissons aujourd'hui que le rôle de la P.M.I. revêt toute son importance.

Des activités de proximité dites de secteurs sont effectuées par les équipes pluridisciplinaires de service, médecins, sages-femmes, puéricultrices, psychologues, psychomotriciens et assistants sociaux et proposent des interventions à la fois dans les centres de P.M.I. et au domicile des familles.

Pour les familles confrontées à des difficultés médicales, sociales, économiques ou culturelles, les services de la P.M.I. visent notamment à faciliter le recours aux services de santé de droit commun et l'exercice des responsabilités parentales.

On le voit, les services de la P.M.I. jouent un rôle fondamental dans la prise en charge de la santé des femmes et des jeunes enfants qui est non seulement un enjeu majeur de santé publique mais aussi un des piliers du vaste service public de la petite enfance que l'équipe municipale souhaite développer.

En fonction des transformations sociologiques, économiques, démographiques et sanitaires, les besoins des Parisiens évoluaient et la P.M.I. parisienne se doit aujourd'hui, comme tous les services sociaux, d'interroger son fonctionnement et sa place dans un système en pleine évolution, et de chercher à mieux répondre encore aux besoins des Parisiens.

C'est dans cette démarche d'évolution et d'adaptation de l'offre au service des usagers que s'inscrit le schéma directeur qui est l'objet de cette délibération et qui permettra d'établir un cadre stratégique dont l'objectif est à la fois d'orienter l'action des professionnels de ce secteur et de proposer une politique de santé publique transversale et globale à destination des enfants et de leurs familles.

Afin de disposer d'un état des lieux actualisé de l'état de santé de cette population, une étude épidémiologique sera lancée, qui fera prochainement l'objet d'une consultation. Les résultats de cette première étude permettront d'avoir une connaissance précise et approfondie des besoins de santé des populations concernées par le champ de la P.M.I. et d'y confronter l'offre de services existants.

Un travail participatif avec les professionnels de terrain, les partenaires et les experts de ces domaines sera alors mis en place pour élaborer les axes stratégiques de l'action de la P.M.I. dans les années à venir.

Cette délibération est donc le point de départ de cette démarche, qui consacre l'importance que le Département de Paris entend donner à la santé des mères et des jeunes enfants, une des grandes priorités des politiques de prévention et de santé publique.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame LANG.

M. LE GUEN vous répond.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Merci.

Historiquement, les services de la protection maternelle et infantile sont au coeur des politiques sociales et sanitaires du Département de Paris. Au cours de cette histoire, nous avons acquis sans aucun doute un niveau de compétence et d'efficacité très important. Mais en même temps, nous sommes aujourd'hui à un point, en raison notamment de ces évolutions de la société française, et peut-être aussi malheureusement des impacts de la crise sociale que nous connaissons et que nous allons connaître, qui nous font penser qu'il est particulièrement utile aujourd'hui d'interroger ce qui est une action forte du Département de Paris, à la fois du point de vue de sa capacité à répondre à la demande réelle, et c'est l'utilité de ces études épidémiologiques, et deuxièmement, aussi, de porter un audit sur le fonctionnement de ces structures.

En effet, assez légitimement, dans le cadre de l'ensemble des discussions sur la conduite des politiques municipales, les uns et les autres nous interrogent pour toujours améliorer l'efficacité, l'efficacité de nos structures, y compris en matière de politique sociale et de politique sanitaire.

Voilà l'ambition de ce nouveau schéma départemental de la P.M.I. qui lui-même, d'ailleurs, s'inscrit dans une vision plus large de l'accueil de l'enfant au coeur de la ville, et on a parlé à d'autres moments du service de la petite enfance.

C'est avec cette vision globale d'une nouvelle place de l'enfant à la ville et d'une nouvelle action de la Municipalité sur ce thème que je souhaite mettre en oeuvre ce schéma directeur qui sera basé sur une étude épidémiologique et sur un audit. Cela fera référence et demandera la participation de chacun pour améliorer encore nos capacités de réponse.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 12 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 12 G).

Vœu déposé par Mme Danielle FOURNIER et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au projet de restructuration du groupe "Œuvres sociales de Belleville".

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant, mes chers collègues, à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 10 G dans le fascicule, déposée par le groupe "Les Verts", relative au projet de restructuration du groupe "Œuvres sociales de Belleville".

La parole est à Mme FOURNIER qui le présente en une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Ce groupe "Œuvres sociales de Belleville" gère actuellement sur son site un centre de santé, une crèche, un centre de P.M.I., et un institut médico-pédagogique.

Chaque année, il reçoit un très nombreux public de 35.000 à 45.000 patients, dont la majorité sont des patients en détresse sociale, en grande difficulté, en tout cas en ce qui concerne l'accès aux soins, et on peut imaginer que la situation de crise va rendre son action encore plus nécessaire.

Pour améliorer et développer ses activités, ce centre a conçu un projet global de restructuration et il souhaite compléter sa mission par quatre actions nouvelles : création de places supplémentaires pour la petite enfance, centre de planification familiale, accueil de 16 enfants autistes et création de 18 logements sociaux temporaires.

Cette restructuration, certes, a un coût, mais il est évident que le projet d'extension ne peut être remis en cause et différé sans remettre en cause le projet global du centre et son évolution.

Aussi, nous relayons ici l'inquiétude des salariés de cette structure et aussi, d'une certaine façon, les besoins des patients qui la fréquentent, et demandons au Maire de Paris d'affirmer à nouveau son soutien au projet de restructuration de ce centre, de façon à ce que toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet puissent être rapidement menées à terme.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame la Présidente FOURNIER.

M. LE GUEN nous donne l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 10 G. S'il est favorable, vous pouvez aller assez vite.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Il sera effectivement favorable, sachant que ce centre a un rôle important en matière médicale et sociale dans le Nord-Est parisien, qu'il est aujourd'hui extrêmement fragilisé du point de vue de ses financements, comme malheureusement bien d'autres centres de santé et médico-sociaux, et il l'est aussi par la nature de ses installations qui sont sans doute à améliorer.

L'objet, pour la partie médicale, car vous avez bien dit qu'il y avait d'autres objets, l'objet de notre projet est d'aider ce centre mais de le positionner véritablement sur un type de réponse à des préoccupations et cela rejoint directement la discussion précédente, c'est-à-dire de le positionner au regard de son environnement sanitaire et social sur la problématique mère/enfant et d'apporter des réponses médicales dans une problématique mère/enfant, ceci en partenariat avec l'hôpital Robert Debré, situé non loin de là, et pour lequel il y a besoin également de créer un réseau de fonctionnement améliorant les prises en charge, y compris en termes de soins de la mère et de l'enfant dans ces quartiers où l'offre de santé pose problème.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 18 G).

Vœu déposé par le groupe communiste et les élus du parti de gauche relatif à la prévention contre le Sida.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 11 G dans le fascicule, déposée par le groupe communiste et les élus du parti de gauche, relative à la prévention contre le Sida.

C'est M. le Président qui va le présenter. Vous avez la parole, Monsieur BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci.

Ce vœu porte effectivement sur la prévention contre le Sida. Il vise à réagir aux propos qu'a tenus le Pape Benoît XVI que, je crois, tout le monde a en tête.

Ces propos ont été très largement condamnés par la quasi totalité de la classe politique française. Ils ont été condamnés par un très grand nombre d'associations. Il reste que l'impact de ces propos n'a évidemment pas disparu du jour au lendemain et qu'ils risquent de marquer les esprits car il a mis en doute, vous vous en souvenez, l'efficacité du préservatif dans la lutte contre le Sida.

C'est la raison pour laquelle nous avons, à travers ce vœu, demandé que la collectivité parisienne renforce l'ensemble de sa campagne de prévention contre le Sida afin de contrer les propos que le pape a tenu et l'impact éventuel qu'ils ont pu avoir.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

M. Jean-Marie LE GUEN va nous donner l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 11 G. Je lui donne la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Bien sûr, il s'agit d'une réponse favorable. L'action du Département et de la Ville est déjà très fortement engagée dans le combat contre l'épidémie de Sida, mais il paraît effectivement de bon aloi de se manifester au moment où les principes mêmes d'une politique de santé publique semblent remis en cause.

J'allais dire qu'en France, cette polémique a peut-être, d'un certain point de vue, eu cet effet paradoxal de renforcer le discours autour de l'utilisation du préservatif. En revanche, je crains qu'il n'en soit pas de même dans d'autres régions du monde et je pense singulièrement à l'Afrique. C'est pourquoi il était et il est toujours parfaitement légitime de s'émouvoir fortement devant ces propos qui sont à la fois dangereux et le moins que l'on puisse dire, inexacts.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste et les élus du parti de gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 19 G).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à un plan de prévention contre la prolifération des moustiques.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 12 G dans le fascicule, déposée par le groupe Centre et Indépendants, relative à un plan de prévention contre la prolifération des moustiques.

C'est M. POZZO di BORGO qui est le spécialiste et c'est M. LE GUEN qui lui répondra.

Vous avez la parole, Monsieur POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - J'avais été surpris, chaque printemps et chaque été, de voir le nombre de moustiques monter, et je me souviens, l'année dernière, au mois de juin, face à cette prolifération des moustiques, je suis allé moi-même dans une droguerie pour essayer d'acheter des produits pour lutter contre les moustiques. Je me suis rendu compte que dans la plupart des drogueries dans lesquelles je suis allé, il n'y avait plus du tout de produits anti-moustiques. J'ai commencé un peu...

(Mouvements divers sur les bancs de l'Assemblée).

Je dis cela, c'est important. J'ai continué mon enquête, j'arrive d'ailleurs au bistrot Solférino à côté du PS. Je peux te dire qu'il n'y avait pas de moustiques !

Je n'en reviens pas, mais il y avait sur tout le comptoir ces petites antennes pour lutter contre les moustiques. Il me dit : "c'est infernal, le nombre de moustiques actuellement".

J'ai continué mon enquête, Monsieur LE GUEN, j'ai même écrit au Maire de Paris qui ne m'a pas répondu au mois de juillet.

(Mouvements divers et rires sur les bancs de l'Assemblée).

Je n'ai pas eu de réponse.

Mais derrière les plaisanteries, le côté sympathique et comique de ce vœu, une réalité est importante : il y a une prolifération des moustiques.

Je vous signale qu'il y a deux dangers dans cette prolifération de moustiques. Je m'adresse aux médecins. Il peut y avoir des moustiques qui arrivent par les aéroports et qui peuvent avoir des conséquences sur la santé.

(Rires et exclamations).

Non, je ne parle pas des moustiques socialistes !

Deuxièmement, il y a des produits anti-moustiques qui sont très dangereux pour la santé. Je préfère que, dans cette affaire, les pouvoirs publics, que ce soit d'ailleurs la Préfecture et la Mairie, s'intéressent à ce problème et qu'il y ait un travail de démoustication en amont pour éviter ces deux dangers que l'on perçoit.

C'est la raison de mon vœu et j'espère que M. LE GUEN, qui connaît bien le café Solférino, pourra me répondre.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup, Monsieur POZZO di BORGIO.

M. LE GUEN est surtout médecin, donc il pourra répondre à votre vœu.

Monsieur LE GUEN, vous avez la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je suis comme vous. Surtout, j'ai bien réfléchi et regardé ce qui s'était passé dans une épidémie qui avait peut-être un peu marqué les esprits, à savoir l'épidémie de chikungunya, parce qu'elle avait fait énormément de dégâts sanitaires graves dans un Département français, en l'occurrence La Réunion, et dans d'autres pays aussi.

Par ailleurs, ce sont effectivement des virus qui sont transportés par les moustiques. Ce qui fait que cette question, au-delà de son caractère, j'allais dire un petit peu folklorique s'agissant de Solférino, présente une réelle préoccupation sanitaire, d'une part parce qu'il n'est pas inutile que les autorités chargées de cela - ce qui est au passage beaucoup plus le rôle de la D.D.A.S.S. que de la Ville de Paris, mais encore la Ville de Paris est toujours intéressée par tous les problèmes de santé environnementale -, il est important sans doute de lutter contre les nuisances de premier abord, encore aussi important d'avoir une véritable attention à ce type de pathologies de plus en plus transportées par ces animaux.

Pour l'instant, ils ont atteint le territoire métropolitain, car il y a effectivement des problèmes de chikungunya dans le sud de la France, et un certain nombre de nos collègues, parlant du réchauffement climatique, pourraient se poser le problème de savoir si ce genre de sujet n'avait pas vocation à un jour atteindre la Capitale.

C'est avec un minimum de sérieux qu'il faut suivre ce type de problèmes. Je signale au passage, pour que l'on ait tout cela en mémoire, à la fois les histoires de moustiques, mais c'est comme l'aile du papillon, cela a toujours quelques conséquences, c'est que si on n'avait pas été cherché au fin fond d'un bureau poussiéreux du C.N.R.S. un entomologiste, ou plus exactement des équipes d'entomologistes, pour essayer de nous faire comprendre comment se passaient les épidémies à La Réunion, nous aurions bien eu des problèmes.

Au moment où l'on veut que la recherche soit toujours au service des résultats les plus immédiats...

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Voilà. Vous voyez que même l'entomologie, une science qui ne paraissait pas être au front de l'actualité scientifique et productive la plus immédiate, nous a apporté beaucoup de leçons en matière de santé publique. Donc, nous aurons à cœur, mon cher collègue, avec les autorités publiques et avec les milieux académiques, d'être tout à fait à l'écoute de ces petites bêtes.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur Jean-Marie LE GUEN.

Je mets aux voix la proposition de vœu n° 12 G avec un avis favorable...

M. Yves POZZO di BORGIO. - Vous allez faire procéder à une démoustication ?

M. Christian SAUTTER, président. - Faites nous partager vos propos piquants. Allez-y, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je remercie l'adjoint au Maire de cette réponse.

M. Christian SAUTTER, président. - C'est parfait.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Il est vrai qu'il y a quand même nécessité que la D.D.A.S.S. et la Ville de Paris commencent à engager un processus de démoustication dans certains endroits.

M. Christian SAUTTER, président. - Je suis désolé. On a déjà pris beaucoup de retard. La question a été clairement posée. La réponse a été claire. Vous pourrez continuer cette discussion passionnante dans les couloirs.

Donc, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 20 G).

2009, DASES 27 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Compagnons de la Nuit" (5e) pour l'attribution d'une subvention pour son service "La Moquette" au profit des personnes en errance sur le centre de Paris. - Montant : 96.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DASES 27 G relatif à la signature d'un avenant n° 1 à une convention passée avec l'association "Compagnons de la Nuit" (5e), pour l'attribution d'une subvention de 96.000 euros pour son service "La Moquette" au profit des personnes en errance sur le Centre de Paris.

La parole est à Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL. - Merci, Monsieur le Président.

Juste quelques mots pour dire combien nous devons soutenir le travail de l'ensemble des membres de l'association les "Compagnons de la Nuit", structure qui existe depuis 1975 et qui travaille au centre de Paris, contre l'exclusion et contre l'errance des personnes en situation de grande précarité.

Au 17, rue Gay Lussac, en plein quartier latin, la porte de leur local est ouverte toujours pour faciliter l'accueil, l'écoute, l'information et l'accompagnement social des jeunes et des moins jeunes en détresse.

En plus des actions de prévention dans la journée, il y a aussi dans la soirée un lieu d'accueil extrêmement intéressant et extrêmement riche en rencontres et en débats. Face aux multiples désengagements de l'Etat, je me félicite que le Département de Paris continue à consacrer une part importante de son budget en faveur de la lutte contre l'exclusion.

Je voudrais naturellement soutenir ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame COHEN-SOLAL.

Madame TROSTIANSKY, vous êtes soutenue.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, je suis heureuse que ce projet de délibération et l'intervention de Mme Lyne COHEN-SOLAL me donnent l'occasion de saluer le travail de cette association, les "Compagnons de la Nuit", et aussi particulièrement ses salariés.

Depuis trente ans, cette association travaille auprès des personnes à la rue, avec un objectif : les aider à se réinsérer dans la vie sociale.

C'est un lieu particulier, "La Moquette", ce n'est pas un foyer, ce n'est pas un endroit de dépannage pour passer la nuit. Elle ne propose ni aide financière ni repas. Cette association travaille dans la rue pour aller au-devant des S.D.F., organise des permanences l'après-midi où se retrouvent les travailleurs sociaux et les personnes en difficulté sur des problèmes individuels.

Je voulais souligner que c'était vraiment un lieu unique en son genre, un espace d'échanges et de rencontres, qui offre en soirée un moment où les lieux d'accueil de jour sont fermés, des activités culturelles qui mêlent S.D.F. et A.D.F. (sans domicile fixe et avec domicile fixe) pour échanger, se rencontrer.

Je vous propose de voter ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 27 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 27 G).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un "poumon social", rue de Varize, dans le 16e arrondissement.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 13 G dans le fascicule, déposée par le groupe U.M.P.P.A., relative à la création d'un "poumon social", rue de Varize, dans le 16e arrondissement.

Qui souhaite intervenir pour le groupe ?

M. Jean-François LAMOUR. - C'est Mme BOULAY-ESPERONNIER.

M. Christian SAUTTER, président. - Madame, allez-y, vous avez la parole.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, l'ancien hospice des petites sœurs des pauvres, magnifique édifice de plusieurs milliers de mètres carrés, rue de Varize, a fait l'objet d'un achat par la COGEDIM, en vue de sa destruction et de l'édification en lieu et place d'un ensemble de 5 à 10 étages.

Mais le 16e arrondissement doit poursuivre son engagement de solidarité vis-à-vis des personnes en grande difficulté. Il l'a déjà fait par l'intermédiaire de son maire, dans une certaine mesure, car il a réussi à faire en sorte que le centre de stabilisation qui est actuellement hébergé, soit prolongé jusqu'au 30 juin 2009 au lieu de mars.

Cependant, nous souhaitons pour aller encore plus loin que le centre Varize soit racheté par la Ville de Paris, et conservé pour accueillir une crèche, une halte-garderie, une maison de retraite, un centre permanent d'hébergement de sans domicile fixe - et il y en a 69 dans le centre actuellement - et des chambres pour étudiants qui, en raison de la proximité des quatre grands lycées ont le plus grand mal à se loger, constituant ainsi un véritable "poumon social" indispensable au quartier et à l'arrondissement.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, président - Merci, Mme BOULAY-ESPERONNIER.

La parole est à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Le site rue de Varize est la propriété des Petites sœurs des pauvres, qui menaient une activité d'hébergement d'urgence. La congrégation a souhaité s'en dessaisir à un prix qui n'a pu être honorée par la Municipalité parisienne, au regard de la maîtrise rigoureuse de ses investissements.

En attendant l'obtention du permis de construire, l'Etat a demandé à Adoma de poursuivre cette activité d'hébergement d'urgence.

Monsieur le Président, je dois vous confier mon étonnement à la lecture de ce vœu. Contre ses amis, et à propos de ce projet, M. GOASGUEN s'est opposé à l'hébergement de S.D.F. proches du Parc des Princes. Et aujourd'hui, le voici en train de demander la pérennité de cette activité. Je me demande si son regard sur la précarité des personnes en situation de détresse aurait changé !

En tout cas, moi, ce que j'entends, c'est le souhait de développement de la mixité sociale dans le 16e arrondissement, et notamment en ce qui concerne le développement de structures d'accueil des publics en difficulté.

Je propose donc d'aider le 16e arrondissement et de travailler ensemble pour la recherche de lieux dédiés dans le 16e arrondissement à l'accueil et à l'accompagnement des plus démunis.

Pour ce qui concerne le site de la rue de Varize, il est prévu la construction de 64 logements sociaux et d'une E.H.P.A.D., maison de retraite de 80 lits. Je pense que ces projets sont des réponses à nos préoccupations sociales partagées.

Voilà, Monsieur le Président, les raisons pour lesquelles je donne un avis défavorable à ce vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe communiste et élus du Parti de gauche relatif à l'organisation d'états généraux de la précarité.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical et apparentés relatif à la hausse des minima sociaux au niveau du seuil de pauvreté européen.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen de deux propositions de vœu dont nous pourrions assurer une discussion conjointe, la proposition de vœu référencée n° 14 G déposée par le groupe communiste et élus du Parti de gauche, relative à l'organisation d'états généraux de la précarité, et la proposition de vœu référencée n° 15 G déposée par le groupe socialiste, radical et apparentés, concernant la hausse des minima sociaux au niveau du seuil de pauvreté européen.

Et il y a un projet de vœu référencé n° 15 bis de l'Exécutif, donc cela fait trois vœux à discuter.

Je vais donner d'abord, pour une minute chacun, la parole à M. Ian BROSSAT et à Mme Claudine BOUYGUES.

Ensuite, Mme TROSTIANSKY donnera l'avis sur les deux propositions de vœu et présentera le vœu n° 15 G bis.

Monsieur le Président BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci.

Ce vœu porte sur les conséquences de la crise et le développement de la précarité. On a déjà eu l'occasion d'en parler tout à l'heure, à l'occasion des questions d'actualité.

Depuis l'été dernier, des signes très inquiétants de dégradation de la situation sociale se manifestent dans nos arrondissements, et en particulier - mais Mme Claudine BOUYGUES y reviendra peut-être tout à l'heure - dans le 18e où on constate le développement croissant de marchés de la misère. On a maintenant, je le disais tout à l'heure, 1.000 personnes qui se retrouvent chaque week-end pour vendre des produits qu'ils ont trouvés dans les poubelles.

Cette situation nous interpelle évidemment ; elle nous interpelle en tant que Municipalité et elle doit nous inciter en même temps à interpeller l'Etat, dont la responsabilité est écrasante dans le développement de cette précarité.

Nous proposons donc, à travers ce vœu, deux choses : d'abord que soient organisés des états généraux de la précarité à Paris et, par ailleurs, que M. le Maire de Paris intervienne auprès du Gouvernement afin de l'alerter sur le niveau trop bas des minima sociaux, qui ne permet pas aujourd'hui, en les touchant, de vivre convenablement dans notre pays.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je donne la parole à Mme Claudine BOUYGUES pour présenter la proposition de vœu suivante, le n° 15 G.

Mme Claudine BOUYGUES. - Merci, Monsieur le Président.

La deuxième voix pour rappeler à quel point tout le monde s'accorde à reconnaître que la crise qui touche notre pays est d'une ampleur inédite et que de plus en plus de personnes fragilisées font appel aux services sociaux ou aux organisations humanitaires.

Dans le 18e arrondissement, comme le disait M. Ian BROSSAT à l'instant, c'est désormais plus d'un millier de personnes qui se retrouvent chaque week-end à côté du marché aux puces, porte Montmartre, pour vendre par terre de nombreux objets récupérés ou même de la nourriture. Ce sont des denrées alimentaires périmées, ce sont des médicaments dont on ne connaît pas la provenance, ce sont bien des économies parallèles.

Cela donne lieu à des frictions entre communautés et la situation est devenue vraiment dramatique. Si bien que la population de ce quartier qui fait partie des quartiers les plus populaires de notre ville, demande très fortement que ce phénomène soit endigué.

La Mairie du 18e travaille depuis de longs mois pour tenter de trouver des solutions à ces difficultés. La Mairie de Paris a, elle, contribué au relogement de 15 biffins, qui campaient depuis des années le long du périphérique.

Mais ce travail doit être vraiment complété par l'engagement de l'Etat. Comme le disait M. Ian BROSSAT, à l'instant, les minima sociaux, aujourd'hui, ne sont plus suffisants au regard de ce qui est fait au plan européen.

Le Conseil d'arrondissement, unanime, demande donc que M. le Maire de Paris intervienne auprès du Gouvernement pour exiger que les minima sociaux soient relevés au seuil de prise en charge européen.

Merci beaucoup.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BOUYGUES.

Je vais donner la parole à Mme TROSTIANSKY et ensuite, il y aura une explication de vote de M. BOURNAZEL et de M. GAREL.

Madame TROSTIANSKY, vous avez la parole.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Face à la dégradation de la conjoncture économique et sociale, nous ne pouvons rester immobiles, attendant fatalistes que la crise se résorbe. Nous nous devons d'anticiper ces répercussions sur les conditions de vie des Parisiens.

L'affaiblissement des solidarités nationales fragilise bon nombre de femmes et d'hommes, et rend toujours plus difficile l'exercice de leur citoyenneté, entrave leur droit à vivre dignement. Cette fragilité qui se manifeste par la pauvreté, la dépendance, l'isolement, la discrimination, nous la combattons en renforçant la solidarité parisienne, en affinant toujours plus nos politiques sociales, pour que les réponses que nous construisons soient au plus près des préoccupations et des besoins de tous. Le Maire de Paris fera d'ailleurs très prochainement une communication en Conseil de Paris sur ces sujets.

Anticipant les conséquences de la crise, nous avons d'ores et déjà prévu des mesures de lutte contre la pauvreté :

- en adoptant en février 2009 un programme départemental d'insertion de 56 millions d'euros, qui fixe un objectif de 9.000 retours à l'emploi d'allocataires du R.M.I. ;

- en favorisant l'accès et le maintien dans le logement avec la création d'une agence immobilière à vocation sociale ;

- en renforçant les moyens dévolus au dispositif "louer solidaire" ;

- en créant bientôt une nouvelle allocation logement accessible aux célibataires, aux couples sans enfant ou avec un enfant ;

- en rationalisant et en optimisant l'aide alimentaire à laquelle la Ville de Paris consacre, je vous le rappelle, 5,5 millions d'euros par an, permettant de délivrer environ 3 millions de repas ;

- en travaillant à mettre en place le R.S.A. dans les meilleures conditions.

Nous avons été particulièrement attentifs à ce que cette réforme, qui concernera non seulement les allocataires du R.M.I. et de l'A.P.I. mais également les 60.000 travailleurs pauvres, ne constitue pas une trappe à temps partiel et remplisse pleinement son rôle d'outil de lutte contre la pauvreté, comme le Maire de Paris l'a décrit dès juin 2008 au Haut commissaire aux solidarités actives, Martin HIRSCH.

Nous avons ainsi demandé à la Direction régionale du pôle emploi que les allocataires du R.S.A. les plus proches de l'emploi qui lui sont confiés bénéficient de toutes les prestations proposées aux demandeurs d'emploi indemnisés et ne soient pas considérés comme des demandeurs d'emploi au rabais.

Cependant, le Gouvernement, qui a la responsabilité de fixer le montant des minima sociaux, n'a pas prévu de revaloriser le montant de base du R.S.A. versé aux personnes sans activité professionnelle.

Monsieur le Président, pour répondre au souhait d'organiser des états généraux de la précarité présenté par le groupe communiste, je vous propose que nous rendions régulièrement compte des travaux, études et propositions, tant de l'Observatoire de la pauvreté et de la lutte contre l'exclusion que du Conseil consultatif des solidarités que nous allons très prochainement mettre en place.

C'est pourquoi je vous propose de retirer vos vœux et de voter le vœu de l'Exécutif qui reprend les principaux termes de mon intervention.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons aux explications de vote.

Monsieur BOURNAZEL, vous avez la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Président.

Les vœux de M. BROSSAT et de la majorité du 18e arrondissement ne manquent pas de sel !

Au moment où la Ville de Paris s'apprête à augmenter les impôts des plus modeste d'entre nous, qui seront touchés de plein fouet par cette augmentation et par la taxe d'habitation, vous vous en prenez à la politique du Gouvernement. Mais prenez exemple sur la politique du Gouvernement !

C'est bien le Gouvernement de M. François FILLON qui, dès avril, va lancer la prime de 500 euros pour 240.000 travailleurs précaires. Dès avril prochain, c'est bien le Gouvernement de François FILLON qui lance l'augmentation inédite de 6,9 % du minimum vieillesse. En avril encore, aujourd'hui, c'est la prime de solidarité active qui augmente de 200 euros et c'est bien le Gouvernement, là aussi, de M. François FILLON qui le fait.

En avril et en septembre prochains, c'est une augmentation de 4,4 % de l'allocation aux adultes handicapés.

A partir de mai puis au mois de septembre, c'est la suppression des deux tiers du montant de l'impôt sur le revenu pour l'année 2008, soit une économie de 200 euros pour les familles parisiennes concernées.

En juin, c'est une prime de 150 euros que le Gouvernement allouera aux familles modestes, trois millions de familles sont concernées dont des milliers à Paris.

Enfin, en juillet 2009, c'est bien le Gouvernement que vous mettez toujours en cause qui permettra 200 euros en bons d'achat de services à la personne qui concernent 660.000 personnes âgées, 470.000 familles bénéficiaires du complément mode de garde et 140.000 familles bénéficiaires de l'allocation éducation de l'enfant handicapé.

Vous instrumentalisez et montrez toujours du doigt le Gouvernement, mais lui a pris ses responsabilités.

Prenez les vôtres en retirant la hausse des impôts des familles les plus modestes.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, président. - Je vous remercie, Monsieur BOURNAZEL, et vous signale que ces familles sont rarement propriétaires. Il y a de larges exonérations de taxe d'habitation en leur faveur.

La parole est à M. Sylvain GAREL, pour une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Ce qui est terrible, lorsqu'on est élu du 18e arrondissement, c'est que l'on subit une double peine.

On entend M. Pierre-Yves BOURNAZEL dire cela à la mairie du 18e arrondissement et on l'entend de nouveau au Conseil de Paris, exactement le même disque qui tourne.

Il espère qu'en répétant qu'on va donner 500 euros par là aux pauvres et 200 euros par là, cela s'accumulera.

Ce n'est malheureusement pas le cas.

M. Christian SAUTTER, président. - Il s'agit d'une explication de vote !

M. Sylvain GAREL. - Je répondais seulement à la provocation de M. BOURNAZEL.

Bien sûr nous voterons le vœu présenté par M. Ian BROSSAT comme nous l'avons voté dans le 18e arrondissement.

Puisque l'intervention a beaucoup tourné autour des biffins, nous nous réjouissons qu'enfin, après plusieurs années de batailles, un carré pour les biffins est en train de voir le jour.

Nous pensons que ce carré doit s'organiser le plus rapidement possible avec le plus de place possible. Il doit y avoir une méthode de gestion la plus transparente possible. Nous ferons tout, en ce qui nous concerne, pour essayer de régler ce problème et permettre à ces gens qui font de la récupération d'objets jetés par notre société, donc qui ont un rôle à la fois social et écologique, de pouvoir vivre ou survivre dans les moins mauvaises conditions possibles.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur GAREL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Monsieur le Président, il m'a mis en cause, je veux répondre.

M. Christian SAUTTER, président. - Vous êtes un être sensible, je vous donne la parole pour une minute.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - S'agissant de la Porte de Montmartre où vous décriez la misère, vous augmentez les loyers des habitants de 2,6 % en juillet.

Retirez cette augmentation pour les familles les plus modestes de la Porte de Montmartre et alors vous appliquerez une véritable politique sociale.

M. Christian SAUTTER, président. - Les débats du Conseil du 18e arrondissement sont passionnants, nous ne sommes pas obligés de les répéter jusqu'au bout.

M. Sylvain GAREL veut absolument avoir l'avant-dernier mot.

M. Sylvain GAREL. - Nous avons déposé un vœu pour que cette augmentation soit annulée, il n'a malheureusement pas été voté.

M. Christian SAUTTER, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT pour savoir si, comme il y a été encouragé par Mme Olga TROSTIANSKY, il retire le vœu n° 14 G au profit du vœu n° 15 G bis ?

M. Ian BROSSAT. - A chaque fois que j'entends M. Pierre-Yves BOURNAZEL, et j'ai l'occasion de l'entendre très régulièrement en Conseil du 18e arrondissement, j'ai l'impression qu'on ne vit pas dans le même monde.

Pour nous faire croire que tout va bien dans ce pays, il faut être sur une autre planète et être bien loin des réalités auxquelles nous sommes confrontés dans nos arrondissements.

Quant à la proposition de l'Exécutif, elle nous satisfait. Par conséquent, nous retirons notre vœu et voterons celui de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur Ian BROSSAT.

Mme BOUYGUES retire-t-elle le vœu n° 15 G ?

Mme Claudine BOUYGUES. - Vous avez compris ma position. Le vœu de l'Exécutif nous satisfait, nous retirons le vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 21 G).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au maintien d'un centre d'hébergement d'urgence implanté sur le site Broussais dans le 14e arrondissement et destiné à l'accueil de jeunes filles S.D.F.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 16 G dans le fascicule, déposée par le groupe "Les Verts" et du projet de vœu référencé n° 16 G bis déposé par l'Exécutif, relatifs au maintien d'un centre d'hébergement d'urgence implanté sur le site Broussais dans le 14e arrondissement, et destiné à l'accueil de jeunes filles S.D.F.

M. René DUTREY va présenter la proposition de vœu n° 16 G et Mme Olga TROSTIANSKY lui répondra.

Vous avez la parole, Monsieur DUTREY.

M. René DUTREY. - Ce vœu exprime les inquiétudes des élus "Verts" du 14e arrondissement et de l'ensemble de la majorité quant à la fermeture annoncée du centre d'hébergement d'accueil de jeunes filles âgées de 18 à 25 ans qui existait dans le site de Broussais depuis le 16 décembre dernier dans le cadre du Plan grand froid.

Ce centre n'a pas une activité historique depuis longtemps mais il a le mérite de très bien fonctionner. Ce centre est appelé à fermer. Cela suscite beaucoup d'inquiétudes. Le travail réalisé était intéressant et efficace.

Ce vœu a pour objet d'interpeller le Gouvernement et la Ville de Paris sur l'avenir de ce centre.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - La parole est à Mme TROSTIANSKY pour vous répondre et présenter le vœu n° 16 G bis.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, mes chers collègues, comme vous le savez, le pavillon Leriche qui héberge actuellement des jeunes femmes sans domicile fixe est concédé par l'A.P.-H.P. au rectorat de Paris qui prévoit sa mise à disposition aux étudiants de Necker.

Pour mémoire, je tiens à le rappeler devant vous, cet hébergement inscrit dans le cadre du Plan grand froid a évolué de 19 places ouvertes le 7 novembre pour atteindre au 31 mars 95 places dont une cinquantaine réservées aux hommes.

Sensible à nos arguments et confiant dans la qualité de ce dispositif et du travail mené dans une situation d'urgence, le rectorat a accepté que le gestionnaire de cet établissement, la Croix-Rouge française, préserve jusqu'en septembre 2009 la mobilisation de 50 places dédiées à de jeunes femmes.

D'autre part, à partir de la mi-avril, 37 familles seront accueillies de manière transitoire dans un bâtiment annexé à ce site.

Ces familles, soit 40 à 50 personnes suivies par l'association Emmaüs quittent en effet le centre Arago, voué à se transformer en résidence sociale et maison relais, avant d'intégrer fin 2010 le centre d'hébergement définitif de la rue Tlemcen dans le 20e arrondissement.

Monsieur René DUTREY, vous ne douterez pas que M. le Maire, moi-même et les services de la Ville sommes particulièrement attentifs et vigilants aux réponses apportées aux manifestations de détresse et d'exclusion sociale.

Ainsi, nous allons lancer prochainement en collaboration avec la Région et l'État un appel à projets pour des structures innovantes dédiées à des publics spécifiques.

Nous sommes conscients que ces jeunes filles, victimes de violences conjugales pour certaines, intrafamiliales pour d'autres et en situation de rupture sociale nécessitent une attention particulière et un accueil adapté.

Je vous propose de retirer votre vœu et de voter celui de l'Exécutif.

Je souhaite faire une remarque complémentaire et un ajout par rapport au vœu que j'ai présenté : c'est pourquoi, sur proposition de l'Exécutif, le Conseil de Paris émet le vœu que soit maintenu à terme, au minimum et au moins en nombre identique, les places d'hébergement dédiées aux femmes en difficulté.

Petite modification et le reste est inchangé.

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur DUTREY, vous avez satisfaction. Vous retirez votre vœu ?

M. René DUTREY. - Je retire mon vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé et amendé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 22 G).

2009, DASCO 25 G - Subventions à divers lycées-collèges publics parisiens. - Montant total : 15.353 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASCO 25 G relatif à l'attribution de subventions à divers lycées et collèges publics parisiens, sur lequel l'amendement technique n° 17 G a été déposé par l'Exécutif.

La parole est à Mme BROSEL.

Mme Colombe BROSEL, au nom de la 7e Commission. - Amendement technique, mais à la baisse.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci pour la précision importante.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 17 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 17 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 25 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DASCO 25 G).

Vœu déposé par le groupe communiste et élus du Parti de gauche relatif à la baisse des moyens alloués aux collèges.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 18 G dans le fascicule, déposée par Mme Frédérique CALANDRA et M. Pierre MANSAT, à l'initiative du groupe communiste et élus du parti de gauche, relative aux moyens alloués aux collèges.

La parole est à M. Ian BROSSAT qui va le défendre. Merci d'être volontaire.

M. Ian BROSSAT. - Je vous remercie. Je suis effectivement volontaire.

La déréglementation de la carte scolaire engagée par le Gouvernement, et les très nombreuses dérogations à la sectorisation accordées par le Rectorat de Paris ont engendré une baisse des effectifs importante dans plusieurs collèges, en particulier les collèges situés dans les quartiers les plus populaires du 20e arrondissement.

Le Rectorat de Paris profite de cette dynamique de baisse, qu'il encourage de fait, pour réduire les dotations horaires globales affectées à ces collèges et ainsi, de nombreuses inquiétudes se manifestent dans un bon nombre d'établissements scolaires du 20e arrondissement. Je remercie Mme Colombe BROSSEL d'acquiescer quand je parle.

C'est la raison pour laquelle le vœu que nous émettons, qui a été adopté par la majorité municipale du 20e arrondissement, vise à ce que le Département de Paris interpelle le Ministre de l'Education nationale, M. Xavier DARCOS, afin que les dotations horaires globales de tous les collèges du 20e arrondissement situés en Z.E.P. ou en R.E.P. pour la rentrée 2009 soient maintenues au niveau de l'année 2008, mais aussi que le Rectorat soit vigilant à un équilibre entre les accords de dérogations sortantes et entrantes.

Voilà l'esprit de ce vœu que nous soutenons.

M. Christian SAUTTER, président. - Madame BROSSEL, quel est l'avis de l'Exécutif sur la proposition de vœu n° 18 G ?

Mme Colombe BROSSEL. - Très favorable, parce que les auteurs du vœu, et M. Ian BROSSAT qui s'est fait leur porte-parole avec brio, ont raison de lier plusieurs phénomènes.

Ils ont raison de lier le phénomène de baisse du nombre d'élèves dans ces collèges, de l'augmentation du nombre de dérogations, et de la baisse de la D.H.G. qui est liée.

C'est un sujet sur lequel nous avons interpellé le Rectorat en faisant valoir qu'on ne pouvait pas enfoncer encore plus la tête sous l'eau à des collèges déjà en difficulté. Pour neuf collèges sur le territoire parisien, le Rectorat a accepté de ne pas baisser la D.H.G. en proportion de la baisse du nombre d'élèves, mais cela ne concerne que neuf collèges parisiens alors que bon nombre d'entre eux sont aujourd'hui concernés par la baisse.

Or, les baisses de D.H.G. permettent des initiatives intéressantes d'un point de vue pédagogique, des dédoublements de classes, de ne pas avoir des classes qui explosent en termes d'effectifs. On sait que cet aspect, de même que la présence humaine dans un certain nombre de collèges, est un aspect extrêmement important.

C'est pourquoi nous avons déjà alerté le Recteur sur la baisse de D.H.G. dans un certain nombre de collèges du Nord-Est parisien - 10e, 18e, 20e -. Nous continuerons parce que je suis persuadée que cette politique est une politique qui va continuer à mettre ces collèges dans une spirale dépressionnaire, alors que le Département de Paris, au contraire, "met le paquet", si vous me permettez la trivialité de l'expression, dans ces collèges, notamment en finançant des projets culturels, des projets citoyens, en favorisant les voyages scolaires, en favorisant les actions de soutien, d'accompagnement et de médiation des collèges, parce que nous ne souhaitons pas que ces collèges soient livrés à l'abandon que le Gouvernement est en train d'organiser.

M. Christian SAUTTER, président. - La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY, pour une explication de vote.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je profite de mon explication de vote, et je regrette que Mme Myriam EL KHOMRI soit partie, pour souligner que ce qu'elle a dit sur la prévention dans le 15e est scandaleux et s'apparente à de la récupération politicienne. Comme par hasard, les élus de la majorité U.M.P. du 15e ne font rien pour la prévention. C'est une tarte à la crème et une récupération alors qu'on a vécu un drame à Dupleix qu'on ne peut accepter.

Permettez-moi rapidement, puisqu'elle a très bien su citer les élus de Paris qui travaillent sur cette prévention et sur la jeunesse, de vous dire que dès les premières heures après le drame à Dupleix, M. Philippe GOUJON était sur place pour accompagner la famille avec Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN et M. Hubert MARTINEZ, l'adjoint chargé de la Sécurité et de la Tranquillité, que les cinq adjoints de quartier du 15e font un travail difficile d'accompagnement au quotidien, que Mme Sylvie CEYRAC, l'adjointe aux Affaires sociales, fait un travail exemplaire en matière de prévention et si je ne m'abuse, pour le terrain multisports des Périchaux comme pour le Conseil de la jeunesse, M. Jérôme LORIAU, l'adjoint chargé de la Jeunesse et des Sports dans le 15e fait lui aussi un travail exemplaire et on ne peut pas laisser dire que ces élus ne font rien pour la prévention dans le 15e.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

J'en viens à l'explication de vote : nous nous abstiendrons sur ce vœu. Je suis d'accord avec vous, Madame BROSSEL, je serais très heureux d'avoir un débat sur la carte scolaire, parce que ce vœu est en décalage complet.

Il demande à ce que l'on fasse attention, que l'on soit vigilant à un équilibre entre les accords de dérogations. Madame le Maire, je dois vous rappeler que statistiquement, le Rectorat attribue le même nombre de dérogations puisqu'il reste à 50 % d'attribution. C'est le nombre de demandes qui augmentent. Si elles augmentent, c'est que les parents ne se sentent pas bien dans leurs établissements parce que dans ces arrondissements, la mixité sociale que vous prônez à chaque fois est un réel échec.

Pour les collèges, en tout cas, il faut tout de même rappeler...

Mme Colombe BROSSSEL. - Non, non !

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur MENGUY, c'est une explication de vote de deux minutes !

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je termine, Monsieur le Président.

Mais si ! Mais ça vous dérange parce que c'est la vérité ! Que voulez-vous que je vous dise ? Tant pis ! Il faut rappeler que la dotation horaire globale et les moyens pour les collèges parisiens seront maintenus. Il faut également rappeler...

(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés).

Laissez-moi parler, Madame, je vous ai écoutée en silence ; tout cela participe du débat démocratique.

Il faut également rappeler qu'un effort de solidarité et de péréquation a été demandé aux collèges parisiens de niveau 1 au profit des collèges de niveau 5. Il faut également rappeler que le Rectorat va rationaliser la carte des langues pour permettre aux futurs collégiens d'avoir les meilleurs enseignements. Il faut également rappeler que le Rectorat va mettre en place une rationalisation des S.E.C.P.A., et il faut rappeler que dans le 18e...

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur MENGUY, vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Vous le voyez, Monsieur le Président, le vœu présenté est en réel décalage avec la réalité, c'est pourquoi nous nous abstenons.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci de mettre un peu d'atmosphère !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme CALANDRA et M. MANSAT, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 23 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans les organismes suivants :

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (Conseil d'administration) (R. 2 G) :

- M. Pascal CHERKI, en remplacement de M. Pierre CASTAGNOU, désigné le 21 avril 2008, décédé.

Centre hospitalier Sainte Anne (Conseil d'administration) (R. 3 G) :

- M. Pascal CHERKI, en remplacement de M. Pierre CASTAGNOU, désigné le 21 avril 2008, décédé.

Conseil de l'Education nationale dans le Département de Paris (R. 4 G) :

- M. Pascal CHERKI, Maire du 14e arrondissement, suppléant, en remplacement de M. Pierre CASTAGNOU, désigné le 21 avril 2008, décédé.

Conseil inter-académique d'Ile-de-France de l'Education nationale dans le Département de Paris (R. 5 G) :

- Mme Colombe BROSSSEL, titulaire, en remplacement de M. Pascal CHERKI, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

Deuxième collège de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris (R. 6 G) :

- Mme Danièle POURTAUD, titulaire, en remplacement de Mme Colombe BROSSSEL, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Etablissements publics locaux d'enseignement - Collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée (R. 7 G) :

Collège Georges Méliès - 45, rue de Tanger (19e) (Conseil d'administration) :

- Mme Firmine RICHARD, suppléante, en remplacement de Mme Colombe BROSSSEL, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

Collège Sonia Delaunay - 14-16, rue Euryale Dehaynin (19e) (Conseil d'administration et Commission permanente) :

- Mme Léa FILOCHE, titulaire, en remplacement de Mme Colombe BROSSSEL, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

Collège Edgar Varèse - 16-18, rue Adolphe Mille (19e) (Conseil d'administration et Commission permanente) :

- M. Daniel MARCOVITCH, titulaire, en remplacement de Mme Colombe BROSSSEL, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2009, R. 2 G à R. 7 G).

Modification de la composition des Commissions.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous informe des modifications survenues dans la composition des commissions suivantes :

1) - Les élus du groupe communiste et élus du Parti de gauche se répartissent comme suit entre les différentes Commissions :

1ère Commission :

Titulaires :

- M. Ian BROSSAT.

Suppléante :

- Mme Hélène BIDARD.

2e Commission :*Titulaire :*

- Mme Hélène BIDARD.

Suppléante :

- Mme Emmanuelle BECKER.

3e Commission :*Titulaire :*

- M. Jean VUILLERMOZ.

Suppléante :

- Mme Aline ARROUZE.

4e Commission :*Titulaire :*

- Mme Aline ARROUZE.

Suppléant :

- M. Jean VUILLERMOZ.

5e Commission :*Titulaire :*

- Mme Danielle SIMONNET.

Suppléant :

- M. Ian BROSSAT.

6e Commission :*Titulaire :*

- Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Suppléant :

- M. Alexis CORBIÈRE.

7e Commission :*Titulaire :*

- Mme Emmanuelle BECKER.

Suppléante :

- Mme Catherine VIEU-CHARIER.

8e Commission :*Titulaires :*

- M. Alain LHOSTIS ;

- M. Pierre MANSAT.

Suppléante :

- Mme Danielle SIMONNET.

9e Commission :*Titulaire :*

- M. Alexis CORBIÈRE.

Suppléant :

- M. Alain LHOSTIS.

2) - Le groupe socialiste et radical de gauche modifie comme suit la répartition des conseillers, adjointes et Maire d'arrondissement ci-après :

- M. Etienne MERCIER intègre la 3e Commission en qualité de titulaire et aura pour suppléant M. Rémi FERAUD ;

- Mme Colombe BROSSEL intègre la 7e Commission en qualité de titulaire, en remplacement de M. Pascal CHERKI ;

- M. Pascal CHERKI intègre la 1ère Commission en qualité de titulaire, en remplacement de Mme Danièle POURTAUD ;

- Mme Danièle POURTAUD intègre la 9e Commission, en qualité de titulaire en remplacement de Mme Colombe BROSSEL.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à dix huit heures).

Vote spécifique.

Mme Sylvie WIEVIORKA ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DASES 64 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Ligne de Vie" (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2009, DDEE 27 G - Signature d'une convention avec l'association "Renouveau Vacances" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2009, DASCO 11 G - Dotations pour travaux d'entretien à divers collèges publics. - Montant total : 21.922 euros.

2009, DASCO 15 G - Subventions à divers collèges publics parisiens. - Montant total : 44.771 euros.

2009, DASCO 17 G - Approbation des dotations attribuées aux collèges en 2008, au titre du fonds commun départemental des services d'hébergement. - Montant total : 142.810 euros.

2009, DASCO 29 G - Financement de voyages scolaires organisés par les collèges (1ère tranche 2009). - Montant total : 4.594 euros.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2009, DASES 3 G - Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec la "Congrégation des Soeurs Augustines du Saint Coeur de Marie" pour la "Maison de Santé des Soeurs Augustines du Saint Coeur de Marie" située 29, rue de la Santé (13e).

2009, DASES 145 G - Signature d'une convention avec l'association "Les Amis" (17e) pour l'attribution d'une subvention pour l'activité du centre d'accueil pour les personnes âgées au titre de l'année 2009. - Montant : 8.669 euros.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2009, DDEE 16 G - Signature d'une convention avec l'association "Paris Initiatives Entreprises" (8e), prévoyant pour l'exercice 2009 une participation de fonctionnement du Département de Paris, une subvention au titre de la participation au fonds de prêts d'honneur, et une cotisation d'adhésion à l'association. - Montant total : 599.500 euros.

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2009, DASES 11 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Egalité des Droits" (CATRED) (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2009, DASES 186 G - Subvention à l'association "Groupe des aphasiques d'Ile de France" (GAIF) (17e), pour financer la poursuite des actions d'information, de soutien aux aphasiques dans leurs réadaptations familiales, sociales et dans leur rééducation du langage. - Montant : 1.000 euros.

2009, DASES 198 G - Subvention à l'association "Les Amis de Yanous !" (17e), pour le développement du magazine en ligne "Yanous !". - Montant : 7.500 euros.

2009, DASES 200 G - Subvention à l'association "Retour d'Image" (11e), pour l'organisation en 2009 de plusieurs ateliers de pratique artistique et de séances spéciales de cinéma à Paris. - Montant : 15.000 euros.

2009, DASES 201 G - Subvention à l'association "Jaccede.com" (11e), pour permettre la diffusion d'informations sur l'accessibilité sur le site Internet de cette association. - Montant : 10.000 euros.

2009, DASES 212 G - Signature d'une convention annuelle avec la "Fédération nationale des associations Escapade, Liberté et Mobilité" (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2009, DASES 225 G - Subvention à l'association "Unis-Cité Ile de France" (18e) pour le financement du projet d'accompagnement de personnes en situation de handicap et très isolées. - Montant : 5.000 euros.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2009, DPA 3 G - Approbation du principe de réalisation de l'opération de création d'un pôle de formation aux métiers de la logistique et des transports au centre de formation professionnelle d'Alembert, Montévrain (77144) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant et dépôt des permis de démolir et de construire.

2009, DPA 32 G - Signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux passé avec la société Durance-Thibault pour la création d'un pôle restauration dans le Centre de Formation Professionnelle Le Nôtre, Château de Pinceloup à Sonchamp (78120).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2009, DALIAT 13 G - Approbation et signature d'un avenant de transfert n° 1 au marché de prestations relatives aux produits d'impression en 16 lots séparés, lot 12 : carnets de santé destinés au Département de Paris, souscrit avec la SA BERGER LEVRAULT.

2009, DSTI 26 G - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes réunissant la Ville de Paris, le Département de Paris et l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP), en vue de la passation d'un marché relatif à la fourniture, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'équipements de visioconférence.

2009, DSTI 37 G - Lancement et approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif à la fourniture et à la mise en oeuvre d'une solution informatique de gestion des primes.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2009, DF 2 G - Individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n° 1 d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2009.

2009, DF 6 G - Demande de versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2009, DFPE 9 G - Signature d'une convention avec l'Institut Fournier (14e) pour le fonctionnement d'un centre de planification et d'éducation familiale. - Montant : 25.540 euros.

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2009, DASES 61 G - Subventions attribuées respectivement à 5 associations afin de soutenir leurs actions de prévention des conduites à risques et addictives. - Montant total : 146.000 euros.

2009, DASES 64 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Ligne de Vie" (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2009, DASES 67 G - Signature d'une convention avec l'association "Intervalle Cap" (7e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2009, DASES 69 G - Signature d'une convention avec l'association "Espoir Goutte-d'Or" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 52.000 euros.

2009, DASES 70 G - Signature d'une convention avec l'association "SOS Drogue International" pour l'attribution d'une subvention en faveur de son "Point Accueil Ecoute Jeunes" (20e). - Montant : 15.000 euros.

2009, DASES 71 G - Signature d'une convention avec l'association "La Chapelle" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 22.500 euros.

2009, DASES 76 G - Signature d'un bail avec les Epoux PRUNIER pour les locaux du Service de vaccinations situé dans un immeuble du 27 rue Frédéric Lemaître (20e).

2009, DASES 102 G - Subvention à l'association "Tournesol" (10e) pour ses actions de médiation, formation et conseil dans l'univers hospitalier. - Montant : 10.000 euros.

2009, DASES 112 G - Signature d'une convention avec l'association "Emmaüs" (1er) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2009, DASES 121 G - Subvention à l'association "Médecins de l'Imaginaire" (16e) pour le programme d'art thérapie dans les hôpitaux parisiens au titre de l'année 2009. - Montant : 10.000 euros.

2009, DASES 122 G - Subvention à l'association "Comité de Paris contre les maladies respiratoires" (4e) au titre de l'année 2009. - Montant : 20.000 euros.

2009, DASES 213 G - Autorisation de répondre aux consultations et signature des marchés publics en qualité de prestataire pour les activités du Laboratoire d'Etude des Particules Inhalées. - Approbation du tarif 2009 des prélèvements et des analyses du laboratoire d'Etudes des Particules Inhalées.

2009, DFPE 11 G - Signature d'une convention avec la CPAM relative aux modalités de remboursement du coût du vaccin Infanrix Hexa destiné à la vaccination des enfants pratiquée par le service de Protection Maternelle et Infantile.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2009, DAJ 6 G - Signature du marché à conclure avec l'attributaire désigné par la Commission d'appel d'offres le 24 mars 2009.

2009, DPA 37 G - Principe et modalités de passation d'un accord-cadre et des marchés subséquents pour des prestations de sécurité et protection de la santé des travailleurs sur les chantiers relevant du budget départemental dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics et signature d'un avenant à la convention.

2009, DPA 39 G - Signature de marchés à bons de commande de prestations intellectuelles pour le diagnostic et étude avant travaux de matériaux contenant de l'amiante et pour le diagnostic et étude de peintures ou poussières contenant du plomb dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics.

2009, DPA 40 G - Principe, modalités de passation et signature de marchés à bons de commande relatifs à des missions de contrôle technique de la construction pour des opérations relevant du budget départemental dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2009, DU 1 G - Renouvellement du bail de la Maison de l'Enfance située 2, rue Duc (18e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2009, DAC 186 G - Acquisition de fonds, de documents et d'ouvrages anciens pour l'enrichissement des collections de la Direction des services d'archives de Paris.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2009, DDEE 13 G - Signature d'une convention avec l'association "Centre d'Action Sociale Protestant" (12e) pour l'attribution d'une subvention pour son action au sein des maisons du développement économique et de l'emploi (MDEE) des 13e, 14e et 20e arrondissements. - Montant : 56.000 euros.

2009, DDEE 23 G - Renouvellement d'une convention avec l'Association Villette Emploi Jeunes visant la prise en charge d'allocataires du RMI animés par un projet professionnel dans le domaine artistique. - Montant : 120.000 euros.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2009, DASES 24 G - Signature d'une convention annuelle d'objectifs avec l'association "La Fayette Accueil" pour trois actions d'aide à l'insertion et de redynamisation par le jardinage en milieu urbain de personnes en très grande précarité. - Montant total : 51.058 euros.

2009, DASES 39 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association Olga Spitzer (12e) pour l'attribution d'une participation pour son service Espace Famille Médiation (12e). - Montant : 46.650 euros.

2009, DASES 41 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Ecole des Parents et des Educateurs" (EPE) (11e) pour l'attribution d'une subvention pour son action d'accueil et de prévention auprès des parents dans le cadre du "Café des Parents". - Montant : 48.000 euros.

2009, DASES 204 G - Signature d'une convention avec l'association "Agence Nouvelle des Solidarités Actives" (ANSA) (12e). - Montant : 17.500 euros.

2009, DASES 205 G - Subvention à l'Association Artistes d'Urgence (AADU) (20e) pour son action en faveur des musiciens allocataires du RMI au titre de l'exercice 2009. - Montant : 5.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Liste des membres présents.

MM. Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mmes Marie-Annick BARTHE, Emmanuelle BECKER, MM. Hervé BENESSIONO, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Geneviève BERTRAND, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, M. Jean-Marie CAVADA, Mmes Sandrine CHARNOZ, Joëlle CHÉRIOUX, M. Pascal CHERKI, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melles Emmanuelle DAUVERGNE, Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, Léa FILOCHE, Danielle FOURNIER, MM. Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mmes Marie-Laure HAREL, Anne HIDALGO, M. Bruno JULLIARD, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, MM. Jean-Marie LE GUEN, François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, Mmes Firmine RICHARD, Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

Excusés : MM. Gérard d'ABOVILLE, David ASSOULINE, Denis BAUPIN, Mmes Yamina BENGUIGUI, Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Hélène BIDARD, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Delphine BURKLI, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Odette CHRISTIENNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, Rémi FÉRAUD, Mmes Mireille FLAM, Isabelle GACHET, MM. Claude GOASGUEN, Eric HÉLARD, Mmes Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, M. Patrick KLUGMAN, Mmes Christine LAGARDE, Anne LE STRAT, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Katia LOPEZ, MM. Jean-Yves MANO, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Françoise de PANAFIEU, M. Vincent ROGER, Mmes Marielle de SARNEZ, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Jean TIBÉRI, Philippe TORRETON, Daniel VAILLANT, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Sommaire

Ouverture de la séance.	62	2009, DFPE 10 G - Signature de la convention constitutive du réseau de santé "Réseau périnatal de l'Est Parisien". <u>Vœu</u> déposé par Mme Catherine BRUNO et les élus du groupe Centre et Indépendants.	77
Adoption de comptes rendus.	62	2009, DFPE 12 G - Approbation de la mise en oeuvre d'un schéma directeur départemental de la protection maternelle et infantile et du lancement d'une étude épidémiologique. ...	79
2009, DF 1 G - Décision modificative n° 1 du budget d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2009.	62	Vœu déposé par Mme Danielle FOURNIER et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au projet de restructuration du groupe "Œuvres sociales de Belleville".	80
2009, DDEE 33 G - Lancement d'un appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire. <u>Vœu</u> déposé par le groupe "Les Verts" relatif au lancement d'un appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire.	64	Vœu déposé par le groupe communiste et les élus du parti de gauche relatif à la prévention contre le Sida.	81
2009, DDEE 24 G - Signature d'un avenant n° 7 à la convention relative à la création du Fonds Départemental de Garantie de Paris, prévoyant, au titre de l'exercice 2009, le versement d'une dotation à la "Société Oséo garantie régions" en vue de renforcer la capacité d'intervention du Fonds Départemental de Garantie de Paris. - Montant : 440.000 euros.	68	Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à un plan de prévention contre la prolifération des moustiques.	81
2009, DASES 125 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'Association des Dames du Calvaire pour l'attribution d'une subvention pour des travaux d'aménagement du Centre d'Accueil de Jour "Aurélié Jousset" située 55, rue de Lourmel (15e). - Montant : 100.000 euros.	69	2009, DASES 27 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Compagnons de la Nuit" (5e) pour l'attribution d'une subvention pour son service "La Moquette" au profit des personnes en errance sur le centre de Paris. - Montant : 96.000 euros.	83
2009, DPE 47 G - Avis du Conseil de Paris sur les projets de Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD), de Plan Régional d'Elimination des Déchets d'Activités de Soins (PREDas) et de Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA).	70	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un "poumon social", rue de Varize, dans le 16e arrondissement.	83
2009, DASES 26 G - Signature de conventions avec trois associations en charge de la gestion des trois espaces Dynamiques Insertion parisiens pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 457.500 euros.	71	Vœu déposé par le groupe communiste et élus du Parti de gauche relatif à l'organisation d'états généraux de la précarité. <u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical et apparentés relatif à la hausse des minima sociaux au niveau du seuil de pauvreté européen. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	84
2009, DASES 28 G - Signature d'une convention triennale avec l'association "Centre Corot Entraide d'Auteuil" (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 130.000 euros. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Centre et Indépendants.	73	Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au maintien d'un centre d'hébergement d'urgence implanté sur le site Broussais dans le 14e arrondissement et destiné à l'accueil de jeunes filles S.D.F. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	87
2009, DASES 185 G - Aménagement transitoire du dispositif de prévention spécialisée : Signature d'une convention avec l'association Olga Spitzer (12e) pour son action de prévention spécialisée sur le 11e arrondissement ; Signature de 2 avenants aux conventions passées avec le Département de Paris à 2 associations pour leurs actions de prévention spécialisée.	74	2009, DASCO 25 G - Subventions à divers lycées-collèges publics parisiens. - Montant total : 15.353 euros.	87
Vœu déposé par le groupe communiste et les élus du Parti de gauche relatif à la situation des Centres sociaux parisiens.	75	Vœu déposé par le groupe communiste et élus du Parti de gauche relatif à la baisse des moyens alloués aux collèges.	88
2009, DASES 99 G - Subvention à l'association "Les Elus Locaux Contre le Sida : Ensemble Luttons Contre le Sida (ELCS)" (3e). - Montant : 8.000 euros.	76	Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.	89
		Modification de la composition des Commissions.	89
		Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.	90

Clôture de la séance.90
Vote spécifique.90
Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.90
Liste des membres présents.93

*La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT*